



NOTE

L'adaptation de l'économie de proximité aux mutations des centre-villes et centre-bourgs

JUIN 2025



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Pour la société civile organisée, l'économie de proximité est un facteur de création de lien et de cohésion sociale important au sein des territoires. Mais ce secteur est impacté par les mutations au sein des centres-villes et centre-bourgs. Ces évolutions sont à la fois liées à la transition environnementale, au soutien et au développement de l'économie et à la nécessité de répondre aux besoins essentiels et quotidiens des populations sur les centres-villes ou centre-bourgs.

L'objectif poursuivi par le CESER est de permettre et de favoriser l'innovation et l'émergence de pistes nouvelles pour appréhender ces transitions. Cette note, en valorisant certaines expériences et bonnes pratiques conduites dans nos territoires, met en exergue des lignes de forces et réussites ainsi que des orientations de travail. Celles-ci doivent favoriser un processus de construction et d'innovation entre les différents acteurs en s'appuyant sur le dialogue territorial, la concertation et la recherche de l'acceptabilité sociale. Elles peuvent être sources d'inspiration et permettre de décliner les volontés politiques des décideurs dans les territoires.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE

2025-09



**Présidente de la Commission
« Activités économiques, Emploi
et Innovation »**

Madame Valérie-Anne JAVELLE



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 7 |
| Partie 1 :Les conditions et enjeux de l’adaptation des acteurs de l’économie de proximité | 9 |
| Un secteur au poids économique important. | 9 |
| L’économie de proximité : un rôle particulier dans l’aménagement du territoire et la réponse aux besoins des populations | 9 |
| Un contexte délicat pour le secteur | 10 |
| Des difficultés particulières liées à la mise en place des ZFE..... | 10 |
| mais plus globalement des mutations qui impactent l’activité des acteurs..... | 10 |
| Des consommateurs et leurs représentants en attente de réponses à leurs besoins complexes | 11 |
| Partie 2 : Des collectivités engagées dans des projets de mutation : monographies-cas concrets | 13 |
| Roanne : ville et agglomération : une approche globale dans le cadre du dispositif « Cœur de Ville » | 13 |
| Yssingeaux : une stratégie de redynamisation de l’attractivité du commerce de centre-ville pour conforter les fonctions de centralité de la commune | 19 |
| Voiron et Pays Voironnais : une centralité sur un territoire limitrophe de la métropole grenobloise..... | 23 |
| Villeurbanne : une stratégie d’aménagement du centre-ville dans une commune de grande taille contigüe à Lyon | 25 |
| Clermont-Ferrand : Ville et Métropole : une synergie autour du projet InspiRe..... | 31 |




| | |
|--|-----------|
| Partie 3 : L'analyse : les lignes de force des bonnes pratiques et les points à conforter | 33 |
| Des lignes de force et de réussite..... | 33 |
| Des points à conforter | 34 |
| Des programmes dédiés | 36 |
| ▶ Le programme « Cœur de Ville »..... | 36 |
| ▶ Le programme « Petites villes de demain »..... | 37 |
| ▶ L'action de la Région..... | 38 |
| Les recommandations du CESER | 39 |
| Axe 1 : au niveau de l'élaboration du projet | 39 |
| Axe 2 : au niveau de la mise en oeuvre | 41 |
| Axe 3 : au niveau du « Comment fait-on vivre ? »..... | 45 |
| Conclusion | 46 |
| Bibliographie | 47 |
| Contributeurs | 48 |
| Remerciements | 50 |
| Déclaration des groupes | 51 |
| Résultats des votes | 58 |
| Contacts..... | 66 |



Introduction

Contexte

 Le CESER a, à plusieurs reprises, travaillé sur le sujet de l'économie de proximité et de ses enjeux qu'ils soient économiques ou sociétaux.

On peut notamment évoquer l'avis sur le dispositif « Action cœur de ville : Auvergne-Rhône-Alpes investit pour ses cœurs de ville »¹ principalement orienté sur les villes moyennes et la volonté de l'État et de la Région de réhabiliter les centre-villes.

À l'occasion de la crise COVID, la Commission « Activités économiques, emploi et innovation » avait également souhaité s'intéresser aux secteurs particulièrement impactés par la distanciation sociale comme l'hôtellerie-restauration mais aussi l'économie de proximité². Dans le cadre d'une note, si le CESER avait formalisé des préconisations conjoncturelles, il avait aussi insisté sur la nécessité d'engager une réflexion prospective sur le secteur pour gérer des transitions nécessaires : digitalisation, livraison, etc. Il avait préconisé une contractualisation pluriannuelle sur le secteur entre pouvoirs publics et acteurs concernés de type contrat de filière. Il faut noter que si le commerce en ligne est en progression constante (+ 9,6 % en 2024) selon la FEVAD (Fédération du e-commerce et vente à distance), celui-ci ne représente que 11 % dans le commerce de détail.

Les mutations au sein des centres-villes répondent à des objectifs et des évolutions plurielles au poids relatif selon les territoires. L'adaptation aux objectifs de transition écologique en matière de mobilité et ses bénéfices attendus en matière de santé publique, la réponse aux besoins des populations et de leurs dynamiques démographiques et l'attractivité du territoire en sont les déclencheurs principaux.

Ces mutations : piétonnisation, Zones à Faible Emission (ZFE) et Zones à Trafic Limité (ZTL) en cours de déploiement, coûts de stationnement, réduction et/ou déplacement de places de parking disponibles, hausse des loyers des surfaces commerciales, mise en place de la ZAN (zéro artificialisation nette), évolution des pratiques de consommation, implantation/relocalisation d'autres activités (industrie, ...), évolution des modes de vie (télétravail, ...), perception de la sécurité, bouleversent la mise en œuvre et le développement de l'activité des acteurs de l'économie de proximité. Ces bouleversements ont des temporalités différentes de court terme (travaux, nuisances, impacts sur l'activité) et de moyen terme à travers la réorganisation des centres. La prise en compte de ces impacts temporels et la gestion des transitions est nécessaire dans la dynamique de changement. Elles sont également l'occasion d'opportunités nouvelles qu'il convient d'anticiper et d'accompagner.

Enjeux et périmètre



Pour le CESER, l'économie de proximité est un facteur de création de lien et de cohésion sociale important au sein des territoires. Aussi, il s'agit d'appréhender la réflexion sur les mutations entre les problématiques liées à la transition environnementale, au soutien et au développement de l'économie et aux problématiques de réponse aux besoins essentiels et quotidiens des populations sur les centres-villes ou centre-bourgs.

¹ CESER Auvergne-Rhône-Alpes : « Action cœur de ville : Auvergne-Rhône-Alpes investit pour ses cœurs de ville », juin 2018.

² CESER Auvergne-Rhône-Alpes : « Tourisme-Hôtellerie-Restauration, Commerce-Economie de proximité : impacts de la Covid 19 », Avril 2021.

L'économie de proximité est entendue ici comme l'économie présentielle : économie marchande de biens et services résidentiels, activité non marchande de services centrés sur la satisfaction des besoins quotidiens et essentiels des populations, touristes inclus.


Pour cette note, elle se compose de métiers qui se développent grâce à des populations consommatrices et dont l'exercice se déroule de manière permanente ou ponctuelle en centre-ville et centre-bourg : alimentation, marchés, commerce de proximité, services à la personne, services de santé, professions libérales, conseil en informatique et en nouvelles technologies, entretien de l'habitat, hôtellerie-restauration, services au public, etc.

Cette économie, qui reste relativement atomisée, ne se limite pas au seul commerce de proximité même si celui-ci en représente souvent la part la plus conséquente et la plus visible.

Concernant la taille des villes concernées, cela touche les métropoles et grandes villes, les villes moyennes et les villes jusqu'à 7 500 habitants à condition qu'elles jouent un rôle de centralité sur leur territoire et appartiennent à une zone de chalandise correspondant à une certaine masse critique.

Pour les autres communes, la problématique, compte tenu d'un effet de taille, semble différente et n'entre pas dans le cadre de cette étude. La problématique du dernier commerce dans certaines zones rurales si le CESER la considère comme un enjeu d'importance relève toutefois d'une approche différente et n'est pas l'objet de cette réflexion.

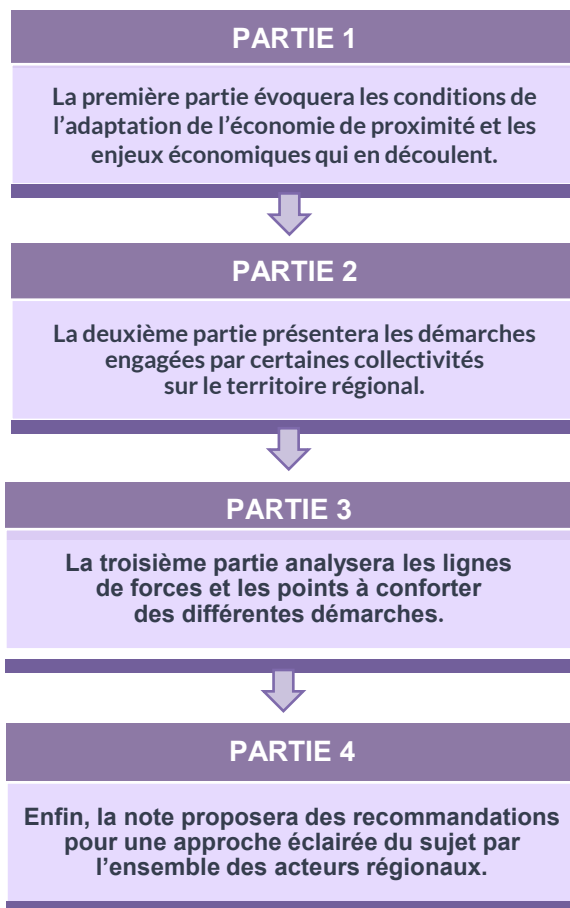
Objectifs

 L'objectif est de permettre et de favoriser l'innovation et l'émergence de pistes nouvelles pour appréhender ces transitions. Cette note doit permettre de pointer les attentes des différents acteurs, de valoriser des expériences, des bonnes pratiques conduites dans les différents territoires pour répondre à cette problématique et de mettre en exergue des lignes de forces et réussite pour proposer des orientations de travail. Celles-ci doivent favoriser un processus de construction et d'innovation entre les différents acteurs en s'appuyant sur le dialogue territorial, la volonté de concertation, la mise en œuvre de processus adaptés à celle-ci et la recherche de l'acceptabilité sociale.

Démarche



La note sera présentée en **quatre parties** :





Les conditions et enjeux de l'adaptation des acteurs de l'économie de proximité

L'économie de proximité représente un secteur au poids important dans l'économie régionale. Elle joue un rôle particulier dans l'aménagement du territoire et la réponse aux besoins des populations. Dans un contexte délicat pour le secteur, les conditions et les enjeux de l'adaptation des acteurs aux mutations qui les impactent sont déterminants.

Un secteur au poids économique important

Le poids en Auvergne-Rhône-Alpes des entreprises de proximité



Un potentiel à exploiter !

- 2 entreprises sur 3 soit 455 000 entreprises (73 000 créations en 2022)
- 1 000 000 d'actifs, dont 548 000 salariés (22 % des salariés du secteur marchand)
- 38 000 apprentis, près de 37 % des apprentis
- 72 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel
- 28 % des projets d'embauche régionaux
- 97 % des communes accueillent une entreprise d'économie de proximité

Source : U2P Auvergne-Rhône-Alpes

L'économie de proximité : un rôle particulier dans l'aménagement du territoire et la réponse aux besoins des populations

Les commerçants et artisans sont la vitalité des territoires, en participant non seulement au développement économique local mais aussi à la préservation du lien social.

Par ailleurs, ce secteur économique non délocalisable est constitué d'activités présentes et d'emplois qui permettent de maintenir le lien et la cohésion sociale dans toutes les typologies de territoires.

Ils représentent près de 10 % des actifs en emploi dans les territoires ruraux très peu denses et 9 % dans les territoires ruraux peu denses, contre 6 % des actifs en emploi dans les territoires urbains.

L'accès des seniors aux commerces constitue un enjeu particulièrement aigu dans les territoires. Rapprocher les commerces des populations âgées est aussi une réponse territoriale à l'enjeu de la dépendance et facilite la vie des aidants.

Plus largement, le rôle des services à la personne et des services au public participe des mêmes enjeux.

Un contexte délicat pour le secteur

Une augmentation de la vacance des locaux commerciaux est constatée.

La vacance commerciale a augmenté d'une moyenne nationale de 7,2 % du parc de locaux commerciaux en 2012, 9,5 % en 2015, 12 % en 2022, parfois 14 % dans des centres villes. Ces moyennes nationales cachent des disparités fortes (le taux varie entre 5 % et 20 %).



À noter qu'il est difficile d'obtenir le chiffre exact.

Au-delà de la vacance commerciale, d'autres déterminants sont à prendre en compte :

- ☑ La consommation : elle est liée à la richesse des habitants corrélée au taux de chômage, à l'évolution démographique, ...
- ☑ La commercialité : équipements culturels et de loisir, espaces de détente végétalisés (parcs urbains, jardins, ...), écoles, soins, ...

- ☑ L'offre commerciale : action des commerçants eux-mêmes, animation commerciale, ...

Des difficultés particulières liées à la mise en place des ZFE

Cependant, des difficultés pour suivre la mise en place de ZFE :

- Des délais certains pour l'achat de certains véhicules électriques.
- Autonomie et capacité d'emport des VUL électriques : un artisan roule entre 100 et 150 kms par jour, l'autonomie réelle des véhicules utilitaires légers électriques s'il augmente reste insuffisant pour certaines activités.
- Prix : environ de 20 % à près de 40 % plus chers.
- Bornes de recharge : pas encore assez nombreuses sur l'ensemble des territoires et des modalités de paiement (cartes et tarifs préférentiels) pas suffisamment mutualisées.
- Conséquences dans les ZFE :
 - Des artisans et des professionnels libéraux refusent de se déplacer dans les Métropoles,
 - Majoration des coûts des interventions pour les habitants pour compenser le temps passé dans les bouchons, le temps pour se garer, le parking.
 - L'utilisation de solutions telles les vélos-cargo ne peuvent répondre aux besoins et contraintes de toutes les activités.
 - Il faut toutefois souligner la mise en place de dérogation permettant aux professionnels de se déplacer dans ces zones avec des conditions facilitées.

Plus globalement des mutations qui impactent l'activité des acteurs

Les bouleversements au sein des centre-villes et des centre-bourgs modifient l'activité des acteurs de l'économie de proximité. Cela concerne, en premier lieu, l'accès de ces professions aux centre villes et centre-bourgs pour y exercer leur activité, la capacité d'y stationner facilement le temps de l'intervention mais également les modifications qui concernent l'approvisionnement logistique d'un certain nombre d'activités.

Aussi, réussir l'adaptation de l'économie de proximité aux mutations des centres-villes et centres-bourgs est primordial pour permettre la revitalisation des territoires. Il est question de cohésion des territoires, du maintien et de la réimplantation d'emplois. Cela nécessite une mobilisation forte des acteurs de proximité face à ces mutations.

Par ailleurs, cette adaptation nécessite un accompagnement. Les pouvoirs publics doivent donc développer les conditions favorables à l'adaptation des TPE de l'économie de proximité aux mutations des centres-villes et des centres bourgs.

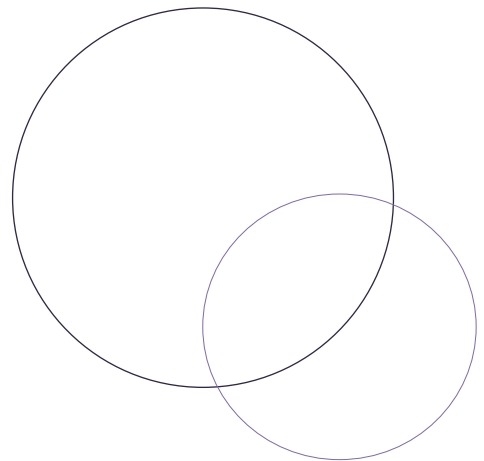
Ils doivent donc prendre en compte dans l'équation les spécificités de fonctionnement de ces TPE et de leur clientèle. La modification des modes de consommation notamment à travers le développement de la vente en ligne et le souhait de disposer d'offres élargies (drive piétons, circuits courts, etc) s'accompagnent d'un vieillissement de la population. Cela invite fortement et collectivement à réfléchir et développer des innovations répondant à ce nouvel environnement.

Des consommateurs et leurs représentants en attente de réponses à leurs besoins complexes

Pour l'association de consommateurs « UFC que choisir » interrogée sur la problématique, **deux constats majeurs** ressortent.

- 1 Le premier concerne d'une part, le peu de cas fait de leur avis sur une implantation non réfléchie de grandes surfaces.
- 2 Le second concerne la perception que le consommateur même s'il devient un conso-acteur raisonnable et responsable, ne se sent pas moins rejeté des centres-villes. C'est un lieu où il subit les difficultés de circulation, de stationnement et dans de nombreux cas l'impossibilité de circuler sur les trottoirs et d'accéder aux commerces si sa mobilité est réduite par un handicap ou l'accompagnement d'une poussette. Dans ce cas, ils soulignent que la création d'un centre-ville zone piétonne est peut-être la solution si, elle s'accompagne de zones de stationnements surveillés à faible coût. Si de ces zones de stationnement, partent des transports en commun à propulsion décarbonée accessible aux fauteuils roulants et aux poussettes.

L'association « UFC Que choisir » souligne les contradictions entre le souhait d'une part de revenir à une économie de proximité et d'autre part le souhait de chacun de ne pas en subir les conséquences concrètes : changement de sens de circulation, nuisances possibles, pertes de stationnement de proximité.







Le projet de la ville de Roanne et Roannais agglomération s'articulait autour d'une stratégie déployée en faveur du centre-ville sur la période 2014-2018. Elle répondait au diagnostic suivant :



Des collectivités engagées dans des projets de mutations : monographies-cas concrets

Les cas concrets présentés sont pour nombre d'entre eux des projets en cours de déploiement. Le CESER souhaite indiquer qu'entre des projets avec des objectifs prospectifs visés et la réalité observée à terme, il peut y avoir des écarts. Si les auditions permettent d'avoir une vision des projets et de leur mise en œuvre, elles ne renseignent pas sur les résultats obtenus dans la durée. De plus, les exemples présentés ici n'ont pas une vocation de recherche d'exhaustivité même si par leur diversité ils sont une base solide pour permettre une analyse, une grille de lecture qui sera présentée dans la troisième partie.

| CONTEXTE LOCAL EN 2014 | |
|--|--|
| C O N S T A T S | VILLE DE ROANNE <ul style="list-style-type: none">• Ville en déclin• Perte démographique• Ville méconnue au national• Taux de chômage de 21 %• Perte de 20 M € de dotations de l'État |
| | ROANNAIS AGGLOMÉRATION <ul style="list-style-type: none">• Évasion d'entreprises• Taux de chômage de 14,2 %• 41 102 emplois |
| O B J E C T I F S | VILLE DE ROANNE <ul style="list-style-type: none">• Ville plus dynamique, plus attractive, plus rayonnante et plus sûre• Plus de proximité avec les Roannais |
| | ROANNAIS AGGLOMÉRATION <ul style="list-style-type: none">• Attirer des entreprises avec des emplois• Être pionnier dans la transition énergétique• Faciliter le quotidien des familles |

Source : Ville de Roanne et Roannais Agglomération

Pour cela, la complémentarité « ville et agglomération » s'organisait autour d'une ligne directrice claire et un partage des actions-phares entre les deux collectivités.

La ville de Roanne, d'un côté, portait les **projets suivants** :

- La création d'un multiplexe 9 salles,
- La construction d'un hôpital et un centre commercial en centre-ville,
- Le blocage de tous les projets d'évasion commerciale via le SCOT,
- La création d'un centre de police urbaine avec l'installation de caméras et renforcement de la Police Municipale,
- L'amélioration de plusieurs espaces publics,
- La création d'animations plus modernes et plus accessibles.

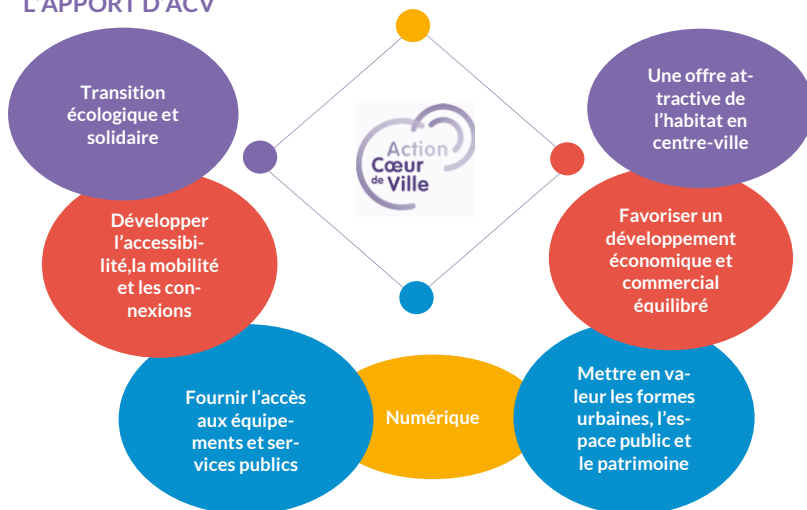
D'autre part, Roannais Agglomération portait les **actions-phares suivantes** :

- L'aménagement de zones économiques,
- La modernisation de l'aéroport,
- La modernisation des transports collectifs,
- Le soutien aux implantations des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP),
- L'obtention du label TEPOS (territoire à énergie positive).

Dans la stratégie d'attractivité du centre-ville : la possibilité de stationner avec la mise à disposition de 3 400 places de parking à des tarifs attractifs et des plages gratuites notamment le week-end, avec une gratuité des transports en commun le week-end également.

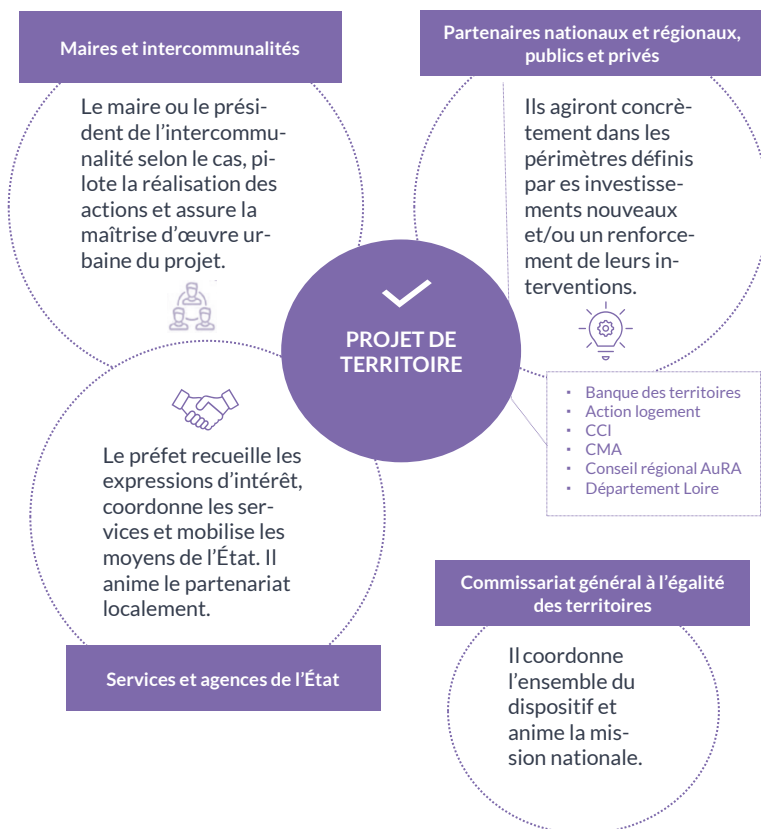
La problématique de l'aménagement du centre-ville s'est largement appuyée sur le **dispositif « Action Cœur de Ville (ACV) »** par une approche globale résumée dans le **schéma ci-après**.

L'APPORT D'ACV



La gouvernance du projet s'est appuyée sur **deux instances locales** :

- Un Comité de projet,
- Une équipe projet.



Source : Ville de Roanne et Roannais Agglomération

Au terme de la première phase du projet stratégique « Action Cœur de Ville » (ACV 1), le bilan commerces et facteurs d'attractivité se traduit dans le tableau de bord suivant :

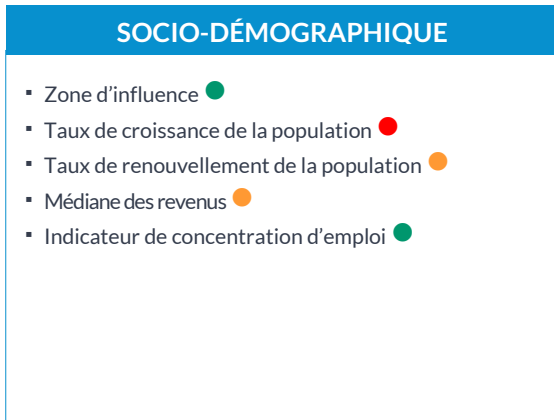
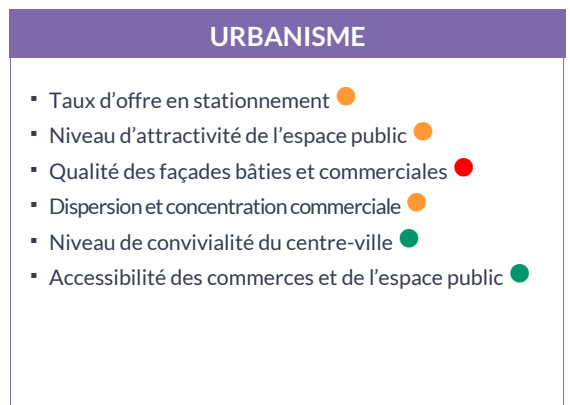
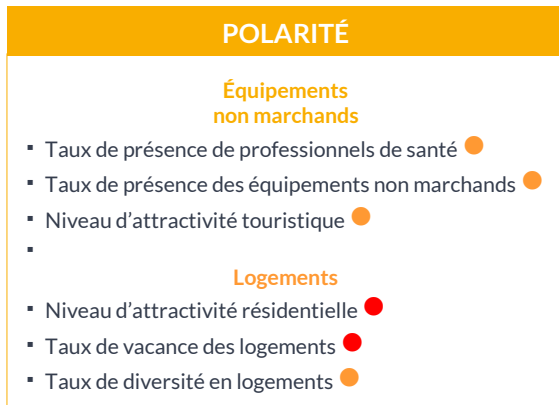


TABLEAU DE BORD

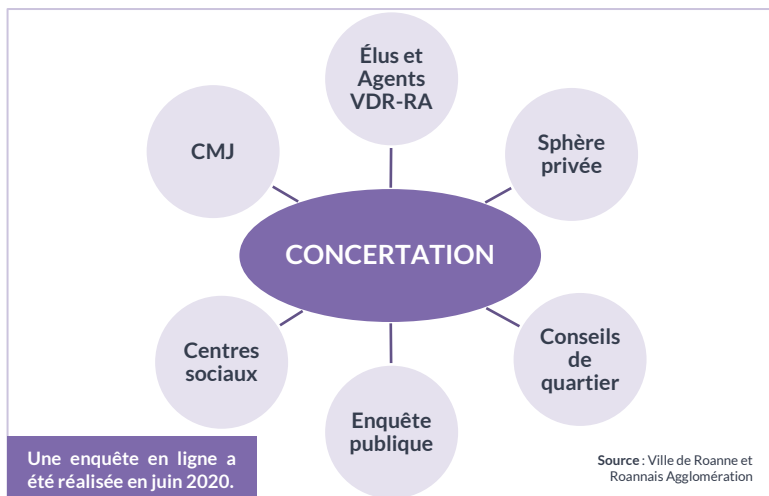


Source : Ville de Roanne et Roannais Agglomération

Lors de cette première phase et d'un point de vue méthodologique, l'action est développée à travers 7 axes prioritaires déclinés en objectifs :

| AXES PRIORITAIRES | OBJECTIFS |
|--|---|
| <p>①</p> <p>Développer l'attraction et la singularité de l'habitat pour enrayer la fragilisation socio démographique du centre-ville</p> | <p>Accueillir des jeunes actifs : à la recherche de leur premier logement les jeunes actifs sont relégués en en périphérie faute d'offre de qualité à un prix convenable sur le centre-ville</p> <p>Accueillir les familles : aujourd'hui exclusivement en périphérie de Roanne les familles sont une cible à envisager pour le centre-ville de Roanne</p> <p>Accueillir les nouveaux arrivants : plus urbains, ils sont demandeurs d'un habitat de qualité dans le centre-ville</p> |
| <p>②</p> <p>Conforter l'offre commerciale en l'adaptant aux nouveaux modes de consommation et par la connexion des linéaires au pôle Foch-Sully</p> | <p>Développer une offre de proximité et du quotidien en capacité de redonner de l'attractivité résidentielle et de répondre aux attentes des résidents du centre-ville</p> <p>Maintenir l'attractivité de la « destination commerciale » centre-ville pour minimiser l'évasion périphérie / e-commerce</p> <p>Conservier la longueur d'avance de Roanne en matière de gestion de l'activité commerciale</p> |
| <p>③</p> <p>Intégrer le centre-ville comme site de développement sur le marché de l'immobilier d'entreprise des locaux adaptés aux nouveaux besoins</p> | <p>Rapprocher habitat et lieu de travail. Pour rendre efficiente la politique envisage pour le logement et la requalification du centre-ville</p> <p>Résorber la vacance en locaux tertiaire en rénovant les surfaces tertiaires ou en envisageant leur mutation</p> <p>Être en capacité de proposer des implantations en centre-ville pour les entreprises tertiaires à forte valeur ajoutée les artisans, les activités qui ont besoins de petits lieux de fabrication</p> |
| <p>④</p> <p>Consulter l'offre de santé en anticipant sur les nouveaux modes de fonctionnement de la médecine et les besoins immobiliers des praticiens.</p> | <p>Réduire la carence en médecins identifiée à Roanne</p> <p>Doter la ville d'atouts pour l'implantation de nouveaux praticiens (maison médicale, programme d'accompagnement pour l'installation de jeunes praticiens)</p> <p>Se spécialiser dans le senior économie et valoriser les démarches déjà engagées</p> |
| <p>⑤</p> <p>Capitaliser sur les équipements scolaires et universitaires pour renforcer la fréquentation du centre-ville des jeunes en développant une offre de service nouvelle</p> | <p>Donner envie de rester vivre à Roanne quel que soit leur âge</p> <p>Faire de Roanne une ville accueillante pour les étudiants, les attirer, susciter l'envie de faire leurs études à Roanne.</p> <p>Donner aux jeunes des occasions de venir à Roanne, en faire une destination « jeunes » (culture, tourisme...)</p> <p>Redonner une place à l'enfant en centre-ville en retrouvant sur l'espace public des lieux que leurs sont destinés</p> |
| <p>⑥</p> <p>Tendre à une accessibilité aisée et partagée en centre-ville</p> | <p>Réduire l'impact de la voiture tout en conservant une accessibilité optimum en centre-ville</p> <p>Favoriser l'usage des modes doux et intégrer le Plan Vélo à la réflexion sur le centre-ville</p> <p>Développer une politique de stationnement en conséquence avec les usages de centre-ville de demain</p> |
| <p>⑦</p> <p>Capitaliser sur la nature et la culture Pour nourrir l'imaginaire de la ville de Roanne et transformer son image</p> | <p>Définir un projet global, qui fait sens, construire un récit</p> <p>Revendiquer une qualité de vie Roannaise en mettant en valeur la proximité avec les gens et la nature : Roanne une ville à taille humaine</p> <p>Trouver de nouveaux marqueurs à la ville, symbole de sa redynamisation</p> <p>Valoriser le passé industriel et textile de la ville, la nature et le terroir</p> |

La **concertation** est intégrée au projet et concerne l'ensemble des parties prenantes :



La concertation commerçants-artisans s'appuie notamment sur un **manager de centre-ville**, mais de manière plus détaillée :

Une équipe « Management de Ville »

- Elle regroupe la Ville de Roanne, les Vitrites de Roanne, la CCI et la CMA.
- Équipe technique et réunion tous les 15 jours pour échanger sur toutes les actualités et dynamiques liées au commerce (ouvertures / cessions / fermetures, point sur les porteurs de projets, suivi des diverses réglementations, projets d'animations, suivi des dossiers de subvention, collaboration pour les boutiques test, etc).
- Objectifs présentés ensuite en réunion COPIL tous les 2 mois et validés par les élus de chaque institution.
- Elle existe depuis 10 ans.

« Guide Pratique » du commerçant et artisan roannais

- Transversalité avec de nombreux services de la collectivité pour l'élaboration de ce support (accessibilité, urbanisme, affaires commerciales, déchets, etc).

- Meilleur accueil des porteurs de projets et renseignement sur les démarches administratives à réaliser.

Réunions spécifiques pour les travaux d'aménagements sur le centre-ville

- Élus - Référénts services Ville de Roanne - Référénts des entreprises - Référénts commerces - Vitrites de Roanne.
- Tous les 15 jours pour présenter les phases d'avancement des travaux en cours, étudier les problématiques et envisager des solutions adaptées.
- Compte-rendu envoyé ensuite à tous les commerces présents dans le périmètre des travaux.

La ville et l'agglomération mobilisent un **certain nombre d'outils** :

Dispositif « Financer mon investissement » - Ville et Région

- Accompagnement financier de 10% par la Ville et de 20% par la Région pour les travaux d'aménagement d'un point de vente physique.
- Concertation avec les chambres consulaires (CCI et CMA) pour le montage et suivi des dossiers.
- Entreprises locales sollicitées pour la réalisation des travaux.

Boutique Test

- 3 mises en place au total sur des axes stratégiques (rue Maréchal Foch, rue Mulsant et Place du Marché).
- Lien avec des porteurs de projet, leur permettre de tester leur activité par l'intermédiaire d'un bail précaire (limité à 3 ans).
- Lutter contre la vacance commerciale et dynamiser certains secteurs (offre complémentaire).

Depuis 2016, plusieurs outils mis en place

- Taxe sur les friches commerciales,
- RLP,
- Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,
- Linéaires commerciaux à préserver.

Le **bilan de la première phase** d'« Action Cœur de Ville », **ACV1 2018-2023**, est le suivant :



Satisfaction globale

- Il a permis de conforter et d'accélérer une dynamique existante en faveur du centre-ville.
- Visibilité nationale et valorisante pour les villes moyennes.
- Des partenaires avec des moyens.
- Une priorité sur les AAP nationaux.
- Absence de fonds d'Etat dédié ACV en investissement (hors Dsil).



Nos réalisations liées à ACV 1

- 30 actions prévues lors du plan d'actions 1 :
- 23 réalisées,
 - 5 en cours,
 - 2 non réalisées.

Source : Ville de Roanne et Roannais Agglomération

Le taux de vacance commerciale est un indicateur particulièrement suivi. Il était de 9 % en 2024 plus faible que le taux moyen 13 % au national.

La deuxième phase du projet stratégique « Action Cœur de Ville 2 », ACV2 se décline selon deux temporalités



2023-2026

2026-2032

27 actions engagées ou à engager

10 actions prévues

Lors de cette deuxième phase, l'action est développée également à travers 7 axes prioritaires déclinés en objectifs :

| AXES PRIORITAIRES | OBJECTIFS |
|--|--|
| ① Développer l'attractivité et la qualité de l'habitat | Accueillir les jeunes actifs Accueillir les familles : aujourd'hui exclusivement en périphérie de Roanne les familles sont une cible à envisager pour le centre-ville de Roanne Accueillir les nouveaux arrivants : plus urbains, ils sont demandeurs d'un habitat de qualité dans le centre-ville |
| ② Conforter l'offre commerciale en l'adaptant aux nouveaux modes de consommation et par la connexion des linéaires au pôle Foch Sully | Développer une offre de proximité et du quotidien en capacité de redonner de l'attractivité résidentielle et de répondre aux attentes des résidents du centre-ville Maintenir l'attractivité de la « destination commerciales » centre-ville pour minimiser l'évasion périphérie / e-commerce Conserver la longueur d'avance de Roanne en matière de gestion de l'activité commerciale |
| ③ Intégrer le centre-ville comme site de développement et remettre sur le marché de l'immobilier d'entreprise des locaux adaptés aux nouveaux besoins | Rapprocher habitat et lieu de travail Résorber la vacance en locaux tertiaires en rénovant les surfaces tertiaires ou en envisageant leur mutation Être en capacité de proposer des implantations en centre-ville pour les entreprises tertiaires à forte valeur ajoutée, les artisans, les activités qui ont besoins de petits lieux de fabrication |
| ④ Aménager la ville de manière durable pour répondre aux enjeux actuels | Accélérer la renaturation avec notamment la plantation d'arbres Aménager des espaces publics qualitatifs (accessibilité, îlot de fraîcheur, passage total en LED) Gestion de l'eau adaptée Continuer la réhabilitation thermique des bâtiments publics (décret tertiaire...) |
| ⑤ Renforcer l'offre culturels, sportive, scolaire et de santé pour renforcer la notoriété au niveau national | Revendiquer une qualité de la vie Roannaise en mettant en valeur la proximité avec les gens et la nature Valoriser le passé industriel et textile de la ville, la nature et le terroir Faire de Roanne une ville accueillante pour les étudiants, les attirer, susciter l'envie de faire leurs études à Roanne Donner envie de rester vivre à Roanne quel que soit leur âge |
| ⑥ Tendre à une accessibilité aisée et partagée Pour renforcer la fréquentation du centre-ville | Réduire l'impact de la voiture tout en conservant une accessibilité optimum en centre-ville Favoriser l'usage des modes doux en réalisant notamment le Plan Vélo Développer une politique de stationnement en cohérence avec les usages du centre-ville de demain Favoriser une mobilité décarbonée (bornes de recharge, bus électriques...) |
| ⑦ Assurer une ville sûre et paisible | Continuer le déploiement de la vidéoprotection Assurer la sécurité de tous en termes de mobilité |

Yssingeaux : une stratégie de redynamisation de l'attractivité du commerce de centre-ville pour conforter les fonctions de centralité de la commune



Suite à ce diagnostic, la municipalité d'Yssingeaux a engagé un **plan de mandat** qui se décline en deux axes :



AXE 1

Poursuivre l'aménagement durable du centre-bourg

Des **études urbaines** nécessaires ont été engagées.

Étude 1

Une révision du PLU



Après avoir défini le projet communal (PADD), ces derniers mois ont été consacrés à sa traduction graphique et réglementaire : élaboration du plan de zonage, du règlement écrit ou encore des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Un **diagnostic** a été réalisé, des **menaces** pour le territoire ont été identifiées en 2020 :

AMÉNAGEMENT URBAIN

- Des entrées de ville globalement peu qualifiées
- Dégradation du logement en centre-ville (11% de vacances)
- Relativement peu d'espaces verts urbains et publics

TRANSPORTS ET FLUX

- Déplacements à 88% avec la voiture
- Offre de transports collectifs peu développée
- Peu d'aménagements pour la pratique quotidienne des modes doux sur l'ensemble de la ville (avec une morphologie du territoire peu propice)



COMMERCE

- Disponibilités foncières limitées pour le dév. des zones industrielles et commerciales
- Locaux commerciaux peu adaptés à la demande
- Dé-densification des linéaires commerciaux en centre-ville

POPULATION

- Les départs en retraite des médecins fragilisant le pôle santé
- La poursuite du vieillissement de la population et l'augmentation des ménages isolés

Source : Ville d'Yssingeaux

Étude 2

Identifier une stratégie foncière, commerciale, économique et urbaine

Étude 3

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Étude 4

Plan guide



Source : Ville d'Yssingeaux

AXE 2



Redynamiser l'économie, le commerce de centre-ville et développer les zones d'activités

Plan d'actions à mettre en œuvre en faveur du **commerce de centre-ville** :

- Stratégie et plans d'actions de redynamisation de l'attractivité commerciale du centre-ville,
- Réimplanter des commerces / retravailler le linéaire commercial,
- Renforcer la dynamique collective entre les commerçants (CAPY).

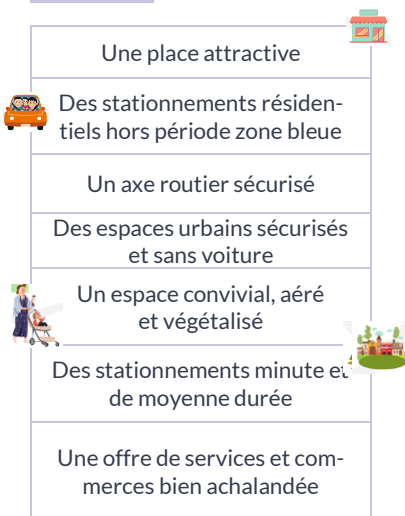
Développer les circuits courts :

- Valoriser les producteurs au sein des marchés,
- Mieux intégrer bio et le local au sein du restaurant scolaire,
- Moderniser l'abattoir (SEMAD).

Développer le foncier des zones d'activités et commerciales

Identifier une stratégie de développement pour le camping d'Yssingeaux, en lien avec la stratégie touristique de la CCDS

Cette volonté l'a amené à développer une **approche systémique du centre-ville** :



Dans ces axes, on soulignera **les actions pour le centre-ville** telles que l'importance de la réorganisation du stationnement, de la signalétique, le développement des modes doux et du transport à la demande.

Action 1

OFFRE DE STATIONNEMENT

- ↳ Étude de comptage interne des stationnements du centre-ville (août à octobre 2020) :
 - Analyse du taux d'occupation en journée, en soirée,
 - Enquête les pratiques.
- ↳ Mise en place d'un plan d'actions :
 - Signalétique des parkings de proximité,
 - Création de parkings à proximité de l'hyper centre-ville,
 - Création de parking résidentiel ou de courte durée (acquisition, démolition, ...).
- ↳ Étude stationnement sur le centre-ville pour spécifier les places par rapport aux besoins des commerçants et résidentiels.
- ↳ Étude de faisabilité à venir pour la création de parkings sur 2 sites de proximité pour une offre + importante de stationnement résidentiel.

Résultats

Près de 240 places créées dans la ville.

Action 2

REPENSER LA SIGNALÉTIQUE

- ↳ Étude signalétique mise en place
- ↳ Mise en place d'un plan d'actions :
 - Renvoi aux grands parkings longue durée, gratuit et à 5 mn du centre-ville
 - Repenser les pôles générateurs de flux à indiquer
 - Signalétique et cheminement piéton à créer
 - Refondre la signalétique directionnelle en lien avec le CD43

Action 3

DÉVELOPPER LES MODES DOUX ET TAD

- ↳ Mise en place en 2021-2022 d'un schéma des modes doux pour faciliter l'accès en centre-ville
- ↳ Refonte de la zone 30 en cœur de ville
- ↳ Mise au point des zones piétonnes et zones de rencontre
- ↳ 2022 : lancement du TAD

Résultats

- ↳ 5 km de pistes cyclables créées
- ↳ Une zone 30 sur 20 km de voirie
- ↳ 99 personnes inscrites au TAD soit 730 allers retours
- ↳ Campagne de sensibilisation aux modes doux pendant 2 ans
- ↳ Sensibilisation des enfants aux déplacements à vélo (création d'une piste routière, apprentissage en ville)



Action 4 STRATÉGIE COMMERCIALE

Au cœur de cette démarche, l'**accompagnement de la stratégie commerciale** occupe une place majeure.

| Objectif général | Missions transverses | | | |
|---|---|--|--|--|
| <p style="text-align: center;">COMMERCE DE PROXIMITÉ</p> <p>Lutte contre la vacance, accompagnement, développement numérique</p> | <p style="text-align: center;">ACCUEILLIR</p> <p>Structurer 1 « pôle accueil » (guichet unique) : procédure simplifiée et qualitative, réactivité</p> <p style="text-align: center;">Groupe de travail pour actualiser les infos</p> | <p style="text-align: center;">DÉVELOPPER DES OUTILS ET SUPPORTS INNOVANTS</p> <p>Rechercher des solutions (foncières) et anticiper les besoins</p> <p>Linéaire commercial à conserver</p> <p>Observatoire commercial</p> <p style="text-align: center;">Outil numérique : Cœur des Sucs</p> <p>Pérenniser le tissu économique</p> | <p style="text-align: center;">SOUTENIR, ACCOMPAGNER, DÉVELOPPER</p> <p style="text-align: center;">Aide à la modernisation commerciale</p> <p style="text-align: center;">Aide juridique pour l'urbanisme</p> <p style="text-align: center;">Diagnostic énergétique</p> | <p style="text-align: center;">PROSPECTER, INCITER</p> <p>Vitrines commerciales</p> <p>Stratégie de marketing territorial</p> <p>Cheminement piétons et signalétique de jalonnement</p> <p>Aménagement de destination</p> |

Source : Ville d'Yssingeaux

Action 5 PETITES VILLES DE DEMAIN

La commune et l'intercommunalité ont inscrit leur démarche dans le cadre du dispositif national : petites villes de demain :

- 🏡 Petite ville de demain : Retournac, Yssingeaux et la CCDS,
- 🏡 Recrutement d'un chef de projet à l'échelle de la communauté de communes,
- 🏡 Recrutement d'un manager de centre-ville pour les villes d'Yssingeaux et de Retournac,
- 🏡 Mobilisation des crédits d'étude.

Parmi les actions pour le centre-ville menées dans ce cadre, on peut évoquer notamment par le biais de la vidéo protection : la réflexion sur la verbalisation par cet outil des secteurs à enjeux du centre-ville : places réservées à la livraison ou aux arrêts-minute, la création d'un groupe permettant une information instantanée des commerçants et artisans du centre-ville qui en sont membres.

Action 6 ANIMER LA VILLE

On peut souligner également un certain nombre d'actions pour l'animation du centre-ville :

- 🏡 Création de parc et aires de jeux dans la ville,
- 🏡 Animations tout au long de l'année,
- 🏡 Marché du jeudi et marché estival du dimanche,
- 🏡 Saison Culturelle,
- 🏡 Un futur pôle culturel avec demain, une ludothèque une salle d'expo, un musée numérique, des résidences d'artistes, un espace muséal valorisant l'histoire locale et les collections du territoire.

Action 7

LUTTER CONTRE LOGEMENTS VACANTS ET INSALUBRES

La lutte contre les logements vacants et insalubres est également un axe important :

- 🏠 OPAH pour fin 2024,
- 🏠 3 aides complémentaires :
 - Propriétaire bailleurs : soutien à la réduction des logements insalubres et dégradés,
 - Remise sur le marché des logements vacants,
 - Cœuvrer aux projets mixtes : logements / commerces,
- 🏠 Identifier les logements en RHI => opération foncière portée par la commune sur un quartier => prochain mandat.
- 🏠 Jouer un rôle d'interface entre propriétaire/acquéreur.
- 🏠 Acquérir des biens qui ont du sens stratégie foncière pour la ville.

Action 8

CONCERTER LES ACTEURS

Enfin, les mutations du centre-ville s'accompagnent d'une concertation structurée à destination de l'ensemble des parties prenantes.

- 🏠 Réunions publiques,
- 🏠 Questionnaires,
- 🏠 Sondage,
- 🏠 Petit-déj avec l'association des commerçants,
- 🏠 Ateliers de concertation,
- 🏠 Expérimentations : espace éphémère.



Source : Ville d'Yssingeaux



Source : Ville d'Yssingeaux



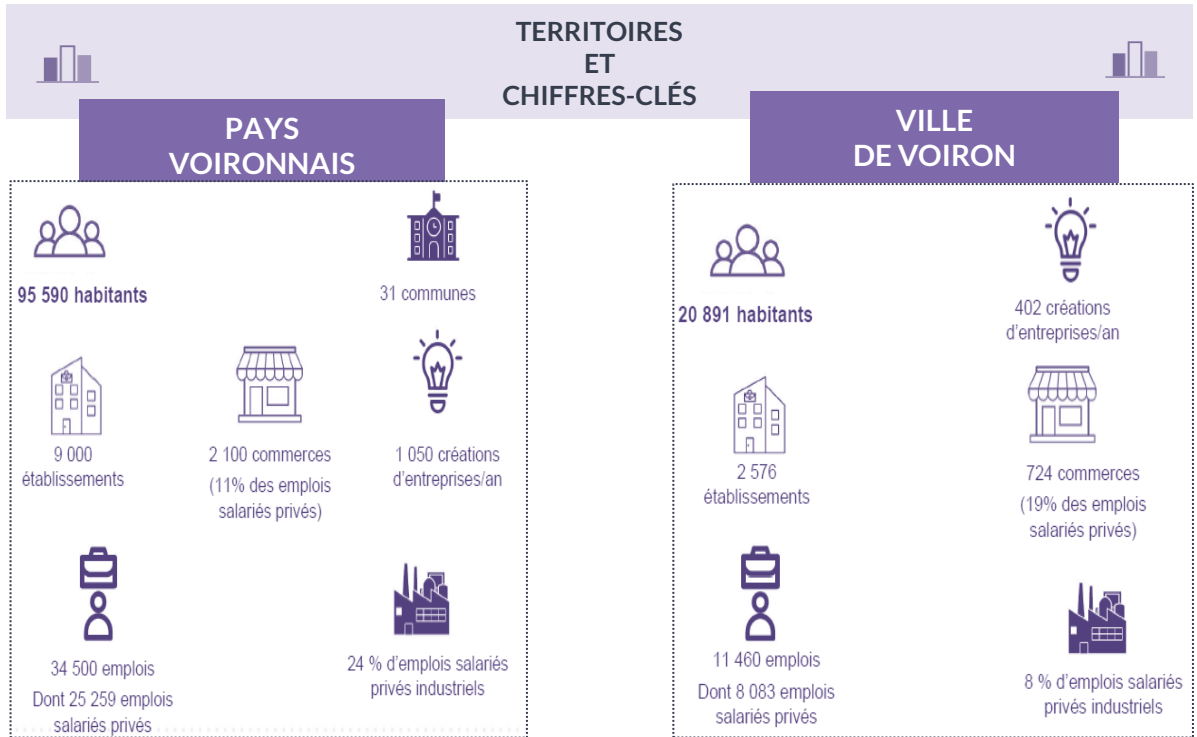
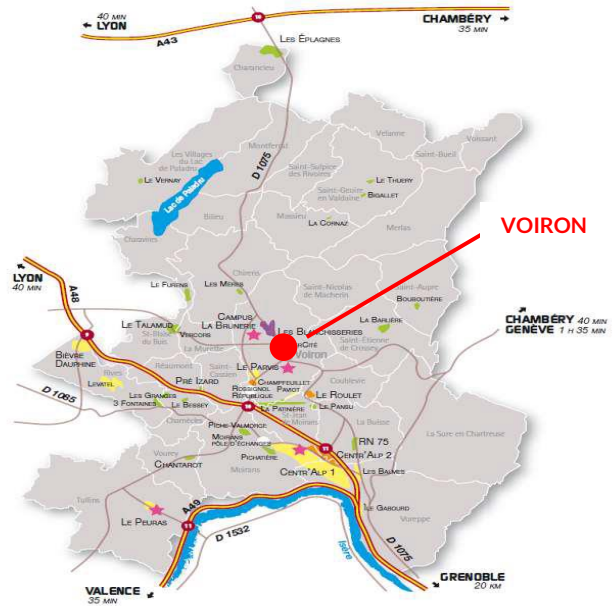
Source : Ville d'Yssingeaux

Voiron et Pays Voironnais : une centralité sur un territoire limitrophe de la métropole grenobloise



Le projet de la commune de Voiron et de son intercommunalité « Le Pays Voironnais » a pour objectif de renforcer la centralité de la ville de Voiron sur un territoire limitrophe d'une métropole régionale, la métropole grenobloise.

La ville et son intercommunalité se caractérisent par les données suivantes.



Source : Pays Voironnais et Ville de Voiron

À travers la mobilisation du dispositif « Cœur de ville », l'objectif visé est d'augmenter l'attractivité du centre-ville.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

- ♦ **Commerçants et artisans, Unions commerciales** en partenariat avec la CMAI, CCI, Etat, Région AURA
- ♦ **Accompagnement thématique en relation avec les enjeux et besoins des acteurs** (numérique, transition écologique, gestion et prévention des difficultés, développement commercial, ...),
- ♦ **Aide à la création d'entreprise et à l'investissement** auprès des TPE, **soutien au fonctionnement** des Unions commerciales,
- ♦ **Animations de centre ville**, développement d'une **Marketplace locale** (443 Commerçants),
- ♦ La présence d'un **manager de centre-ville et de référents de proximité**.



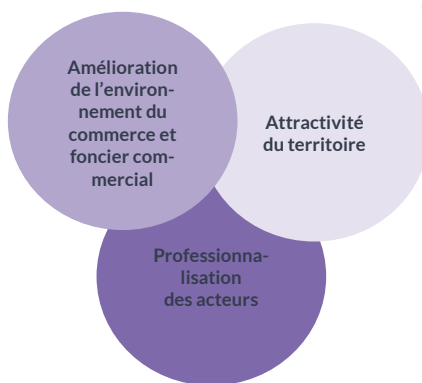
Celle-ci s'est organisée par une **convergence d'efforts entre Voiron et le Pays Voironnais**.

UNE CONVERGENCE D'EFFORTS UNE POLITIQUE VILLE/INTERCOMMUNALITÉ CONCERTÉE ET CONVERGENTE

- ♦ **Intercommunalité**
 - Définition d'une stratégie,
 - Observation,
 - Promotion, animation ou actions à l'échelle intercommunale,
 - Professionnalisation des acteurs,
 - Soutien aux communes (ex. opérations structurantes, fonds de concours, ACV, ...).
- ♦ **Communes**
 - Actions de proximité (locaux commerciaux contacts, quotidiens avec commerçants, ...),
 - Actions en lien avec l'urbanisme,
 - Actions en faveur du cadre de vie (y compris stationnement, ...).

Une articulation entre commune et intercommunalité est essentielle. Il y a des leviers d'action des collectivités pour le commerce.

Définition d'une politique et coordination des acteurs



Quelques éléments sont à retenir sur ce territoire :

➔ Concernant le stationnement

La mise en place de tarifs spécifiques pour les commerçants, les artisans, des disques pour les infirmières, etc. Il y a des espaces de livraison et des arrêts-minute.

➔ Concernant le manager de centre-ville

Son rôle concerne le commerce de centre-ville et le service marché, il a la charge du suivi du dispositif cœur de ville. L'objectif est de fédérer les initiatives, le lien est davantage avec les professionnels mais il y a un dialogue avec la personne chargée des conseils de quartier tout comme avec le service urbanisme pour les droits de préemption, la taxe sur les friches commerciales, etc.

➔ Concernant la logistique

Il y a une réflexion mutualisée sur la logistique urbaine avec la Métropole de Grenoble et le Grésivaudan sur le dernier kilomètre.

➔ Concernant l'impact du dispositif cœur de ville

Ce n'est pas sur le financement qui n'a pas été finalement élevé mais l'intérêt de la méthode qui a permis de créer une communauté d'acteurs. Cela a été très profitable au développement du centre-ville.

Source : Pays Voironnais et Ville de Voiron

Villeurbanne : une stratégie d'aménagement du centre-ville dans une commune de grande taille contigüe à Lyon



Le cas de Villeurbanne s'inscrit dans un contexte géographique particulier, ville limitrophe à Lyon, c'est une commune très peuplée (4^{ème} commune de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), c'est aussi une commune qui a une tradition très ancienne de s'appuyer sur l'économie mixte pour conduire des projets d'aménagement liant fortement les objectifs sociaux et économiques.

LA SVU SOCIÉTÉ VILLEURBANNAISE D'URBANISME

Le développement de l'économie mixte s'appuie notamment sur la SVU (Société Villeurbannaise d'Urbanisme) qui joue un rôle historique sur le territoire et joue le rôle de bailleur social, d'opérateur commercial et d'opérateur global de services urbains.

La SVU est une économie mixte avant l'heure. Elle a été **créée en 1931** pour construire un centre-ville : des logements et des commerces.

Elle a un rôle historique majeur dans la création de l'identité villeurbannaise.

Le modèle SVU représente une imbrication d'activités :

- Bailleur social,
- Opérateur commercial,
- Opérateur global et de services urbains.

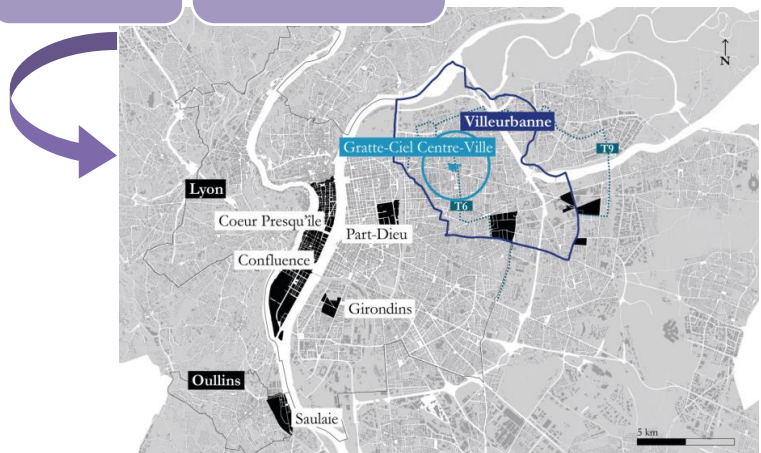
VILLEURBANNE AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Une bonne desserte en TC bientôt complétée par 3 lignes fortes en développement (Tramway T6, T9 et BHNS)

1^{ère}
capitale française
de la culture

De grands projets urbains structurants sur l'ensemble de la ville

160 000 habitants,
2^{ème} ville
de la Métropole
de Lyon



Source : Société Villeurbannaise d'Urbanisme

**NOTRE MODÈLE FERTILE DE CRÉATION DE VALEURS :
ALLIER UTILITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE**
LA SVU développe un modèle d'intervention complet et cohérent
en matière d'immobilier social, commercial et économique
pour activer la ville

**RAISON
D'ÊTRE**

Parce que nous sommes nés d'une utopie, celle de loger au cœur de la ville, tous les publics.

Parce nous pensons le centre-ville d'aujourd'hui et de demain dans toutes ses dimensions.

Parce notre modèle unique de foncière nous permet d'investir le temps long.

Que nous soutenons une économie de proximité porteuse de lien social et d'emploi local.

Que nous développons des solutions immobilières adaptées.

Nous sommes une entreprise publique locale à forte valeur humaine.

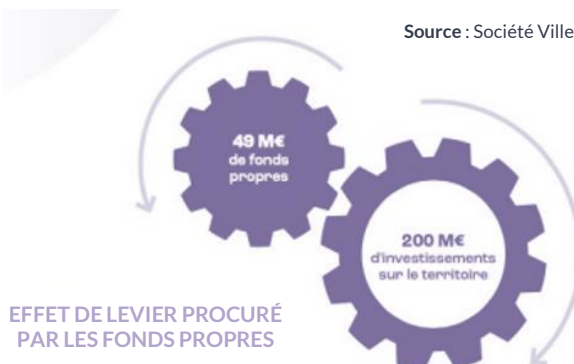
Nous sommes au service du développement et de l'animation de la ville.

Nous sommes des activateurs urbains.

**INVESTISSEMENT
200 M €**

| VALEURS | ACTIVITÉS | PÉRIMÈTRE | PARTENAIRES |
|---|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt général • Performance économique • Pérennité de l'action • Transparence • Territoires | <ul style="list-style-type: none"> • Bailleur social • Opérateur commercial et de service urbains • Acteurs du développement économique • Immobilier d'entreprise • Portages fonciers d'anticipation et de transformation | <ul style="list-style-type: none"> • Les Gratte-Ciel pour origine • Le centre-ville comme terrain d'action • Le territoire villeurbannais pour horizon | <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Villeurbanne • Métropole de Lyon • Action Logement Immobilier • Caisse des dépôts et consignations • Caisse d'épargne Auvergne-Rhône-Alpes • CCI Lyon Métropole-Saint-Étienne-Roanne |

Source : Société Villeurbannaise d'Urbanisme



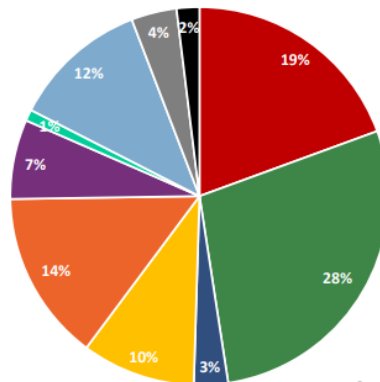
La mission de la SVU est d'allier utilité sociale et économique à travers ses différentes activités et objectifs poursuivis.

Parmi les objectifs poursuivis, la maîtrise des cellules commerciales est un enjeu majeur à travers le rôle que joue la foncière économique.

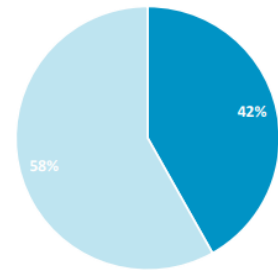
MAÎTRISER LES CELLULES LA FONCIERE ECONOMIQUE

- Assurer la pérennité de la programmation commerciale,
- Maintenir un équilibre économique à l'échelle du centre-ville,
- Agir sur le patrimoine et la qualité architecturale du centre-ville,
- Avoir un effet levier sur les cellules / rues / secteurs non maîtrisés.

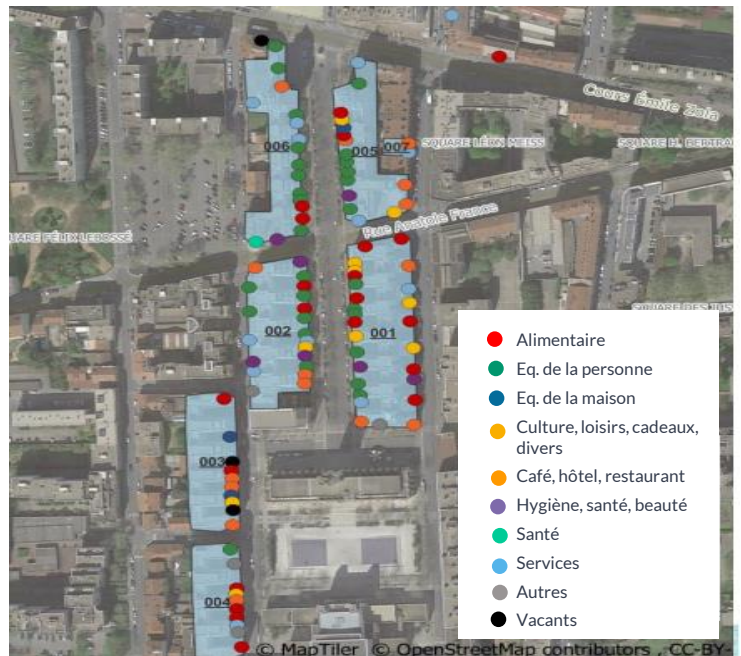
Gestion unifiée de 103 activités en rez-de-chaussée soit 16 000 m²



Près d'1 activité sur 2 gérée par un indépendant



**+ 24 locaux professionnels en étages
Soit 3 500 m²**



Source : Société Villeurbanaise d'Urbanisme

MAÎTRISER LES CELLULES LA FABRIQUE TOLSTOÏ

Sur une autre partie de Villeurbanne, le **Cours Tolstoï**, c'est la mobilisation d'un Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC), dispositif expérimental, mobilisé uniquement à Villeurbanne pour Auvergne-Rhône-Alpes :

- ➔ Un outil d'expérimentation unique en Auvergne-Rhône-Alpes,
- ➔ Une opération concédée par la Ville de Villeurbanne pour une durée de 15 ans (2019-2034),
- ➔ Un objectif d'acquisition et de rénovation d'une vingtaine de locaux,
- ➔ Une stratégie de commercialisation priorisant l'artisanat de production, l'artisanat d'art, l'économie sociale et solidaire,
- ➔ Un Cahier des Prescriptions Techniques et Architecturales (CPTA) pour harmoniser et valoriser les devantures commerciales

En dehors de la sauvegarde et de la promotion des commerces de proximité, le but des CRAC était de redynamiser des espaces désertifiés ou dégradés dans des secteurs concernés par :

- Une disparition progressive des activités commerciales et artisanales,
- Un développement de la mono-activité aux dépens des commerces de proximité,
- Un déclin de l'offre commerciale.

GÉRER COMMERCIALISER LES CELLULES GRATTE-CIEL

Sur la **Zone d'Activité Commerciale « Gratte-ciel »**, c'est à travers un opérateur unique, la SVU :

- ➔ **8 hectares** dont 2,7 hectares d'espaces,
- ➔ **+ 850 logements, 1 800 habitants** à terme,
- ➔ **+ 23 000 m²** d'équipements publics (lycée, complexe sportif, pôle jeunesse...),
- ➔ **+ 5 000 m² de bureaux et activités**,
- ➔ Passage du tramway T6 en centre-ville ligne directe sur le campus,
- ➔ **+ 16 000 m² de commerces et services gérés par la SVU**, opérateur unique,
- ➔ **500 mètres de promenade marchande piétonne et à ciel ouvert**,
- ➔ **+ 40 boutiques d'une superficie moyenne de 150 m²**,
- ➔ **+ 6 moyennes surfaces commerciales structurantes**,
- ➔ Accessibilité optimisée : parc de stationnement, tramway T6, métro ligne A.



Source : Société Villeurbannaise d'Urbanisme



APPEL À PROJETS

Quelques enjeux du cahier des charges

Les contreforts « Gratte-ciel » font également partie du projet global et de la cohérence entre centre et périphérie.

GÉRER COMMERCIALISER LES CELLULES COMMERCIALES LES CONTREFORTS GRATTE-CIEL, ESPACE BOUILLONNANT



Une commercialisation du RDC par appel à projets a été réalisée pour sélectionner l'exploitant du lieu de vie et de restauration. La SVU a été accompagnée par Urban Project, studio de création de tiers-lieu. Le lauréat a été désigné début septembre.

La SVU recherche un opérateur, ou groupement d'opérateurs, pour exploiter et animer un lieu de vie hybride et inclusif, à l'identité affirmée, basé sur une offre de restauration, de bar, d'événements, d'animations socio-culturelles et de toute autres activités pertinentes.

Les Contreforts Gratte-ciel seront :

- ➔ Un nouveau lieu de destination du centre-ville de Villeurbanne,
- ➔ Un emblème des valeurs de proximité et d'authenticité de ce quartier historique en pleine mutation,
- ➔ Une locomotive commerciale vertueuse et inclusive,
- ➔ Un lieu dédié au « bien manger » autour d'une offre de restauration responsable travaillant des produits frais, en circuit-court et de saison,
- ➔ Ouvert toute la journée, et dont l'offre se déclinera pour toutes selon les différents moments de la journée, de la semaine et de l'année,
- ➔ Un espace ouvert à tous les publics, toutes les générations, avec une attention portée sur les gammes de prix proposées et l'accessibilité de l'offre,
- ➔ Une offre d'animations socio-culturelles et événementielles qui rythmera la vie du quartier tout en rayonnant sur la Métropole grâce aux espaces intérieurs modulables et l'investissement des extérieurs,
- ➔ Un lieu de vie, de rencontres, d'émotions, de rassemblements, de débats, de passage, de rire, de danse, de réunions, d'effervescence, de travail et de délectation, telle une place de village, un cœur de ville perpétuant l'âme des Gratte-Ciel,
- ➔ Une cohérence et une complémentarité avec l'offre existante, celle du marché et des commerces de bouche notamment, assurant une inscription dans le quartier pérenne, mais aussi celle de tiers-lieux déjà présents sur Villeurbanne (Bléristan, Taille Crayon, Toï Toï le Zinc, Rita Plage, CCO la Rayonne, ...),
- ➔ Une identité forte et singulière prenant appui sur l'esprit des lieux et l'histoire des Gratte-Ciel, patrimoine remarquable des années 30,
- ➔ Une expérience originale, loin des foodcourts, déjà très nombreux sur la Métropole, et des halles gourmandes, qui viendraient concurrencer l'offre déjà présente dans le quartier,
- ➔ Ouvert sur le quartier avec les terrasses et l'animation de la place Chanoine Boursier réaménager et l'avenue Henri Barbusse végétalisée,
- ➔ Un exemple en matière de transition écologique, qu'il s'agisse des aliments présents dans les assiettes ou de son aménagement qui fera la part belle à l'économie circulaire et au réemploi.

ANIMER ET PROPOSER DES SERVICES URBAINS UN SAVOIR-FAIRE SPÉCIFIQUE

On retrouve un pôle intégré de ma-
nagement de centre-ville :

- La manager de CV est un sa-
larié SVU,
- Un fonds marketing intégré
aux baux commerciaux,
- Une programmation événe-
mentielle au service de l'at-
tractivité.

Une expertise qui essaime :

- Fabrique Tolstoï : ateliers de
mobilisation et implication
des commerçants et adhé-
sion autour d'une identité
collective.

ANIMER ET PROPOSER DES SERVICES URBAINS PENSER AU-DELÀ DE LA FON- CIER EN OPÉRATEUR URBAIN

- S'inscrire en centre-ville,
c'est aussi penser les usages
et accompagner l'expérience
des usagers,
- La SVU travaille sur le déve-
loppement d'une offre de
services :
 - Conciergerie,
 - Stationnement et mobili-
tés,
 - Logistique urbaine : livrai-
son des commerces, des
clients, reverse logistic.



Par rapport à l'exemple de Villeu-
rbanne, plusieurs éléments peu-
vent être mis en exergue :

La prise en compte des habitants

Ils sont très satisfaits de dispo-
ser de commerces de proximité
avec des enseignes adaptées à
la population qui est aussi celle
de populations qui ont des re-
venus faibles, d'où la présence
d'enseignes correspondant au
pouvoir d'achat de certaines
populations. La population des
logements de la SVU est vieil-
lissante, plus d'un tiers des ha-
bitants a plus de 70 ans, c'est
évidemment une satisfaction
de disposer de commerces, de
services de santé en rez-de-
chaussée.

Il y a un travail spécifique pour
répondre aux besoins de cette
population en lien avec les ac-
teurs économiques et la réno-
vation des logements : déve-
loppement de portage de res-
pas, tarifs préférentiels, etc.

Les impacts des changements sur l'activité :

La piétonnisation a permis
d'augmenter les terrasses, les
restaurateurs sont très satis-
faits. L'intervention publique a
permis de dynamiser certains
quartiers en consolidant cer-
tains secteurs et cela se traduit
par l'implantation de com-
merces dans une dynamique
privée, c'est un facteur d'effet-
levier.

Une réflexion globale sur la mobi- lité à l'échelle du grand péri- mètre :

Logistique urbaine, transports
en commun, vélos et piétons,
cela se traduit par une végéta-
lisation de places de parking de
surface et des parkings souter-
rains dont un en construction.
Il y a eu une négociation avec
LPA (Lyon Park Auto) d'une
baisse des tarifs du parking
souterrain de 120 € à 50
€/mois pour les riverains. Pour
autant, il y a un sujet qui n'est
pas résolu, c'est le

stationnement des commer-
çants qui est un impensé, il y a
des zones de livraison mais pas
de stationnement pour les
commerçants.

La relation avec les acteurs de l'économie de proximité est la sui- vante :

Il y a un travail régulier avec la
Chambre de Commerce et d'In-
dustrie (CCI) et la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat
(CMA) sur les évolutions. Il y
avait eu tout un travail en
amont du CRAC sur les évolu-
tions de l'économie de proxi-
mité sachant que le champ est
plus large et que ce secteur
peut être atomisé. Régulière-
ment, il y a des petits déjeuners
avec des chefs d'entreprise sur
des quartiers spécifiques pour
les informer, les associer aux
projets et cela permet de créer
un climat de confiance. Concer-
nant les associations de com-
merçants, la SVU a une relation
double : celui de bailleur mais
aussi le management de
centre-ville, c'est là que se joue
l'accompagnement des com-
merçants en collectif. Ce n'est
pas le numérique qui mobilise
le plus actuellement, ce sont
davantage autour des chan-
tiers en cours sur Villeurbanne,
mais la CCI et la CMA sont as-
sociées dans le management du
centre-ville. Il y a des petits dé-
jeuners avec les commerçants
de « Gratte-ciel » : sur la ges-
tion des déchets, sur la sécu-
rité, il y a des réunions organi-
sées avec les commerçants et
le commissariat.

Enfin concernant la logistique :

Il y a un travail étroit avec la mé-
tropole qui a élaboré un Schéma Lo-
gistique des Biens et des Services
(SLBS) pour réduire et organiser
les flux. L'expérimentation sur Vil-
leurbanne d'un espace logistique
de proximité entre dans ce cadre,
car il va falloir mutualiser et travail-
ler avec les acteurs privés même si
le modèle économique reste à
trouver.

Clermont-Ferrand : Ville et Métropole : une synergie autour du Projet INSPIRE



En ce qui concerne l'attractivité de la ville, la Collectivité a défini des axes d'interventions majeures :

- ☞ Créer des conditions favorables aux commerces en travaillant à un environnement adapté et apaisé,
- ☞ Combattre la vacance commerciale et préserver la mixité en identifiant des pôles et des spécificités par secteurs / quartiers,
- ☞ Renforcer l'attractivité commerciale, accompagner les mutations et valoriser l'image du commerce,
- ☞ Faire des halles et marchés un véritable atout pour la ville en maillant le territoire.

Tout cela se traduit par une **activité de centre-ville caractérisée**.

Le commerce clermontois en chiffres

1 146 établissements de détail dont 800 en centre-ville

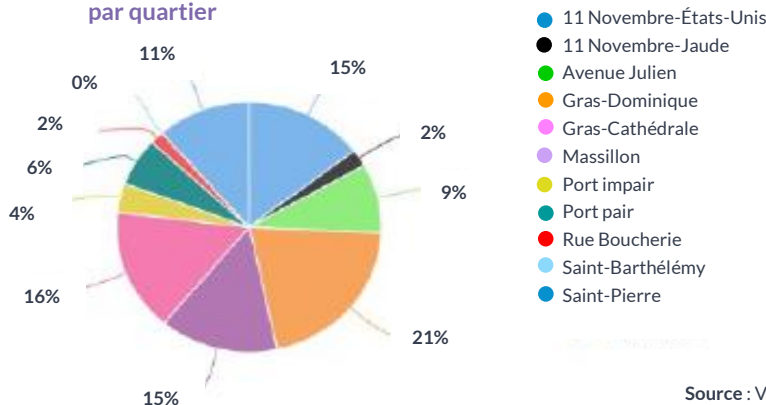
7 369 emplois dont 3 000 en centre-ville

Cela se décline dans une **feuille de route ambitieuse**, pour un avenir préservé avec un certain nombre d'adaptation à divers enjeux.

Cette démarche s'accompagne d'une concertation forte et d'un certain nombre de **mesures d'accompagnement** :

| | | |
|--|--|---|
| <p style="text-align: center;">Adaptation aux enjeux énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau de Chaleur Urbain - Rénovation des réseaux eau potable - Assainissement collectif | <p style="text-align: center;">Adaptation aux enjeux climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation des espaces publics - Création d'îlots de fraîcheur - Requalification des espaces publics | <p style="text-align: center;">Adaptation aux enjeux démocratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les habitants - Café des chantiers BUPA - Co-création des projets |
| <p style="text-align: center;">Adaptation aux enjeux sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratuité des TC le week-end - Bonus de 20mn stationnement payant - Tarification solidaire du stationnement des résidents - La Ville du « quart d'heure » - Développement des marchés de quartiers - Soutiens financiers aux acteurs économiques locaux - Subventions aux animations commerciales | <p style="text-align: center;">Adaptation aux enjeux des mobilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchabilité - Schéma cyclable - Ville à 30 - BHNS et le déploiement des ZTL - Restructuration du réseau des bus - La logistique urbaine (livraisons) | |

Répartition des commerces par quartier



Source : Ville de Clermont-Ferrand

Cette mutation s'articule autour du **projet InspiRe** sur les mobilités mis en œuvre par Clermont-Métropole.



InspiRe, c'est le grand projet de restructuration du réseau de transports urbains qui concerne l'ensemble du territoire de la métropole clermontoise.

Au service de tous les habitants, c'est un projet d'avenir pour les mobilités, qui prévoit également de nombreux aménagements urbains.

Un renouvellement qui va transformer la ville et dessiner la métropole de demain.

C'est pourquoi dans le cadre du projet InspiRe, l'ensemble des lignes a été repensé et adapté afin de mieux répondre aux besoins en matière de mobilités.

Les **objectifs** du nouveau réseau :

- 90 % des habitants desservis par une ligne de bus ou à proximité d'un arrêt de bus,
- 30 minutes pour que chaque habitant accède aux services essentiels de proximité (santé, administration, emploi, enseignement) en transport en commun,
- 92 % des emplois de la métropole desservis par un arrêt du nouveau réseau,
- 20 % d'offre kilométrique supplémentaire sur le nouveau réseau, qui se traduit par de nouvelles lignes et plus de trajets par jour.

Améliorer les déplacements de la vie quotidienne est donc la priorité :

- La desserte des principales zones d'emplois de la métropole,
- La desserte de chaque collège et lycée publics ainsi que celle des sites d'enseignement supérieur,
- La desserte des centres hospitaliers et médicaux.
- Améliorer les temps de parcours et offrir à tous les habitants et usagers un service complet de transport permettant de proposer une alternative à la fois crédible et compétitive à la voiture individuelle,
- Mettre fin au système du « tout étoile » et en créant des lignes en rocade afin de relier les communes de la métropole les unes aux autres sans traverser le centre urbain.

Source : Ville de Clermont-Ferrand



Plusieurs points apparaissent comme des constantes importantes des projets menés à l'échelle territoriale. On peut notamment évoquer comme **facteurs positifs**.

+ **Une stratégie claire et lisible** : les projets portés par les collectivités auditionnées montrent l'importance pour la réussite du projet mais également pour en partager les orientations et choix politiques qui en découlent, de s'appuyer sur une stratégie claire et lisible. Celle-ci est l'expression déclinée de manière opérationnelle du volontarisme politique qui préside à la mise en œuvre de projets concernant les mutations des centre-villes et centre-bourgs.

+ **Une approche systémique, qui mobilise un ensemble des politiques publiques** qui est privilégiée dans les témoignages pour conduire des projets d'évolution des centralités. Il s'agit bien de mobiliser des leviers de nature différente dont le croisement vise à démultiplier les effets au service d'un projet pluriel : habitat, commerce, stationnement, circulation, aménités, etc. La question sous-jacente « comment veut-on organiser la ville, le bourg ? » est à décliner avec une multitude d'acteurs : habitants, usagers, acteurs de l'économie de proximité, acteurs des autres secteurs.

+ **Une synergie ville-intercommunalité ou ville-métropole** : les compétences des différentes échelles de collectivités ainsi que l'organisation de l'aménagement à l'échelle du territoire rendent nécessaires tant dans la phase d'élaboration que dans la phase de mise en œuvre, une synergie entre



L'analyse : les lignes de force des bonnes pratiques et les points à conforter

Dans cette partie, le CESER présente l'analyse qu'il retient à la suite des cas pratiques développés précédemment.

D'abord, il aborde les lignes de forces et de réussites identifiés comme des constantes dans les expériences présentées.

Puis il relève les points à conforter soit qu'ils sont moins présents dans les cas concrets, ou qu'ils y apparaissent de manière partielle.

Le CESER évoque également dans cette partie, les programmes dédiés nationaux ou régionaux, à l'accompagnement de l'économie de proximité pour faire face à ces mutations.

la commune qui joue le rôle de centralité et la collectivité à laquelle est rattachée cette commune. Pour cela, les différents leviers utiles à la phase de mise en œuvre doivent s'appuyer sur les compétences de chacune entre urbanisme, rénovation urbaine, transports, signalétique, développement économique, animation commerciale.

- + **Un appui sur les dispositifs existants** : l'État et la Région ont déployé un certain nombre de dispositifs ou de moyens permettant des actions pour agir sur les centres-villes : « cœur de ville à destination des villes moyennes, petites villes de demain à destination des petites villes ou plan économie de proximité ». Ces dispositifs sont des leviers importants pour organiser la démarche au-delà des subventions attribuées aux projets, ils permettent de structurer le projet et d'obliger à la fois à une organisation associant l'ensemble des parties qu'à un suivi des objectifs fixés au long cours du projet.
- + **Une volonté de coopération des différentes parties** : dans la réussite des projets présentés, la coopération de l'ensemble des partenaires, est une clé de réussite importante. Par coopération, il s'agit de dépasser la seule association par une véritable mise en place de modalités d'échanges régulières, de feed-back sur les difficultés et résolutions de celles-ci. Il s'agit d'un engagement « solidaire » des différentes parties impliquées dans le projet. La concertation régulière avec l'ensemble des parties prenantes : association d'usagers, d'habitants, de professionnels est un levier majeur de succès.

- + **Une posture de recherche de solutions aux problématiques que les acteurs de l'économie de proximité rencontrent dans ces phases de transition.** En effet, si les projets développés par les collectivités se veulent d'abord une réponse aux besoins des populations, à l'attractivité du centre-ville, les décideurs sont attentifs à ce point dans leur démarche. Il s'agit là d'un élément clé qui ne suffit pas à l'adhésion des acteurs mais y est nécessaire. Il doit être partie prenante de la démarche.
- + **Une action pour éviter la multiplication en série de vitrines froides, conséquences d'une vacance commerciale trop élevée,** la stratégie déployée doit intégrer la dimension qui concerne la maîtrise du linéaire commercial dans le centre-ville, centre-bourg. Les collectivités peuvent mobiliser des outils à cette fin, du droit de préemption à la création de foncières commerciales. Des expérimentations de boutiques-tests ou boutiques-éphémères visent à répondre à cette problématique et à élargir l'offre commerciale.
- + **Le rôle de l'animation du centre-ville, le plus souvent par la création d'un poste de manager** dédié à celle-ci qui se veut le véritable trait d'union entre les problématiques rencontrées au quotidien par les acteurs de l'économie de proximité et les collectivités.
- + **Les données démographiques ainsi que l'évolution des emplois en proximité,** la présence de pôles d'excellence (sport, formation, culture, etc) sont des éléments déterminants pour éclairer les choix à opérer dans le projet et la réflexion des évolutions des centres-villes et centre-bourgs.

Des points à conforter



Il s'agit d'évoquer des **points qui paraissent peu ou pas suffisamment développés** dans les exemples présentés précédemment.

- **L'accès au centre-ville** pour les acteurs de l'économie de proximité et plus particulièrement ceux qui ont une activité mobile : artisans, professionnels de santé, service à la personne... pour lesquels la nécessité de pouvoir accéder au centre-ville, centre bourg pour y exercer leur activité est une condition nécessaire pour répondre aux besoins des populations dont les besoins évoluent avec le vieillissement.
- **Le stationnement, le déplacement des acteurs de l'économie de proximité** : pour exercer leur activité et faire en sorte soit de ne pas décourager leurs interventions en centre-ville, soit d'augmenter significativement leurs coûts d'intervention, il est impératif de proposer des tarifications spécifiques pour le stationnement de ces professionnels.
- **La logistique** : la gestion de la chaîne logistique d'approvisionnement des activités de l'économie de proximité et notamment celle du dernier kilomètre mais aussi du premier kilomètre à partir du point de vente, sont des axes peu développés dans les expériences présentées. La nécessité de mutualiser certains services et d'expérimenter de nouvelles pistes à travers des démarches structurées est un axe à développer. Les collectivités, en lien avec les acteurs de l'économie de proximité, pourraient initier des actions sur cette thématique.

Le développement de nouveaux services : livraison à domicile, drive piéton, click & collect, invite à repenser d'une part la logistique du dernier « kilomètre » jusqu'au point de vente mais aussi le premier kilomètre à partir du point de vente vers le consommateur. Le développement d'une économie circulaire doit aussi être intégré dans cette réflexion.

- **Si le secteur du commerce est une cible bien identifiée dans les impacts des mutations des centres, l'artisanat, les professions de santé, les services aux personnes, les professions libérales sont moins bien identifiées comme des activités impactées par ces évolutions.** Il est primordial de prendre en compte les impacts pour ces activités également dans les démarches des collectivités territoriales, ces activités concourant largement à répondre aux besoins des populations. Plus largement, c'est la possibilité d'accéder aux services au public dans une acception large qui constitue l'attractivité du centre-ville, centre-bourg.
- **La communication** doit être appréhendée selon différents types et différentes cibles :
 - La première remarque porte sur la manière de communiquer sur la notion de zéro voiture qui peut si elle est présentée trop abruptement, avoir l'effet inverse de celui recherché en décourageant l'accès au centre-ville sans évoquer les reports modaux possibles.
 - La communication c'est celle qui a pour cible les habitants et permet à travers de nouveaux modes de présentation : réalité virtuelle, projections 3D, de mettre en exergue et d'incarner les changements réels que vont induire les différents projets d'aménagement.

La communication, c'est aussi celle qui s'adresse aux professionnels tant pour connaître les échéances des évolutions, les aides mobilisables, ...

- Enfin la communication, c'est celle qui s'adresse aux personnes de passage, aux touristes et nécessite à la fois des outils traditionnels comme la signalétique dont la pertinence fait souvent défaut. Il s'agit aussi des outils numériques permettant de donner accès à des touristes l'ensemble de l'offre des services de proximité disponibles autour du lieu de villégiature à travers des communications push.
- **Des mesures d'accompagnement et de soutien du développement de l'économie de proximité** pour soutenir la volonté des acteurs engagés dans ces projets et notamment leur investissement doivent être soutenus, les contraintes pesant sur les budgets publics affectés à ces objectifs et certaines restrictions annoncées dans les budgets 2025 risquent de freiner la dynamique de développement de ces secteurs. Dans les mesures d'accompagnement les mesures de compensation liée à une perte d'activité consécutifs à des travaux et la nécessité de réduire le calendrier de réalisation de ceux-ci pour éviter de fragiliser la pérennité des activités économiques concernées doivent être encouragées mais elles doivent également préparer les adaptations nécessaires une fois les travaux réalisés : piétonnisation, changement de sens de circulation, ...

- **Les facilités d'accès en transports en commun** (gratuité le week-end pour certains territoires, organisation des transports en étoile, développement du transport à la demande pour certaines zones ou publics ciblés, ...) jouent un rôle clé dans l'attractivité du centre-ville, centre-bourg.

Selon les territoires ces facilités sont plus ou moins développées.

- **La cohérence entre centre-ville, centre-bourg et les périphéries** est un élément majeur à prendre en compte, des évolutions ponctuelles liées à des travaux par exemple peuvent considérablement modifier les habitudes de consommation et mettre en difficulté des activités de centre-ville ou en périphérie répondant chacun à des besoins spécifiques. Il s'agit de s'inscrire dans **une approche pragmatique des centralités** caractérisées par des contextes et géographies différents.
- Dans l'attractivité des centres-villes, centre-bourgs, la prise en compte de **la transition climatique est essentielle** : développement d'espaces végétalisés, parcs urbains, plaines de jeux, jouent un rôle de plus en plus important.

Des programmes dédiés

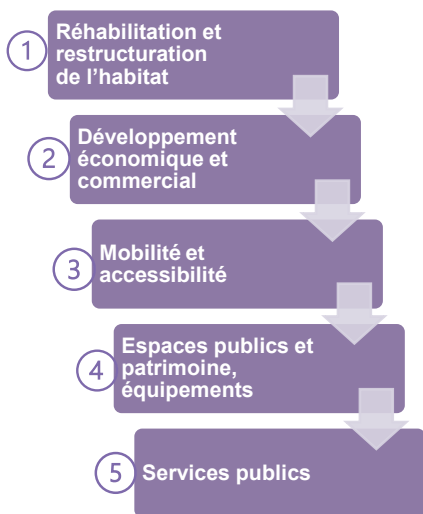
► Le programme « Cœur de Ville »



Lors de la Conférence Nationale des Territoires du 14 décembre 2017, à Cahors, le Gouvernement a lancé un dispositif national « Action Cœur de Ville ».

À la demande du gouvernement, André MARCON a ensuite animé une mission sur la prospective en matière de revitalisation commerciale des villes petites et moyennes et remis un rapport en mars 2018.

Le dispositif a pour vocation de redynamiser les centres des villes moyennes en ciblant **cinq axes d'intervention** :



222 communes ont été retenues pour bénéficier de ce plan dont **25 en Auvergne-Rhône-Alpes**.

| DÉPARTEMENTS | COMMUNES |
|--------------|---|
| AIN | Ambérieu-en-Bugey / Bourg-en-Bresse / Oyonnax |
| ALLIER | Montluçon / Moulins / Vichy |
| ARDÈCHE | Annonay / Aubenas / Privas |
| CANTAL | Aurillac |
| DRÔME | Montélimar / Romans-sur-Isère / Valence |
| ISÈRE | Bourgoin-Jallieu / Vienne / Voiron |
| HAUTE-LOIRE | Le Puy-en-Velay |
| LOIRE | Montbrison / Roanne |
| PUY-DE-DÔME | Issoire / Riom / Thiers |
| RHÔNE | Tarare |
| SAVOIE | Chambéry |
| HAUTE-SAVOIE | Rumilly |

L'Exécutif régional a accompagné dans le cadre du CPER 2014-2020 aux côtés de l'État sur ce dossier pour appuyer un certain nombre d'axes.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a apporté un soutien notamment :

- ⇒ au réaménagement des espaces publics,
- ⇒ aux équipements de centralité,
- ⇒ aux locaux d'activités et de commerces,
- ⇒ aux modes doux et pistes cyclables.

► Le programme « Petites villes de demain »



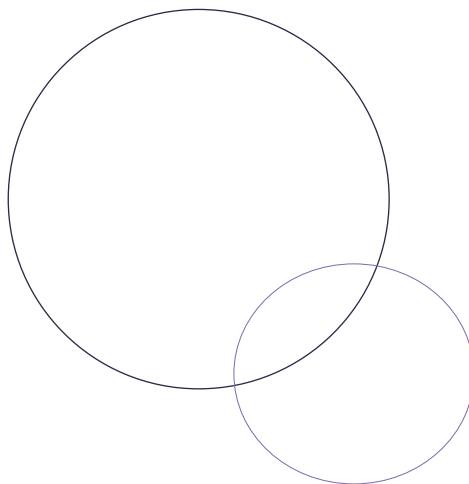
Petites villes de demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline GOURAULT, alors ministre de la Cohésion, des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, ANAH, CEREMA, ADEME), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

Le programme répond à différents besoins exprimés par les collectivités et s'adapte pour proposer une solution différenciée.

Ainsi, l'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition avec une offre de services multithématiques rendue visible grâce au portail « Petites villes de demain » sur Aides-territoires. Petites villes de demain renforce également la capacité humaine des équipes en finançant le poste d'un chef de projet à hauteur de 75 % jusqu'en 2026. Véritable chef d'orchestre, ce dernier pilote le projet de territoire. Pour ce faire, il est accompagné et formé via le Club des Petites villes de demain. Ce Club répond à un besoin de mise en réseau tant au niveau national (Club piloté par l'ANCT/direction de programme) que local (Clubs locaux PVD sous l'égide des préfets).

En Auvergne-Rhône-Alpes, cela concerne 227 communes.



► L'action de la Région



Si jusqu'en 2020, la Région a co-financé le programme « Cœur de Ville », elle a revu ses dispositifs de soutien aux territoires en 2022.

6 dispositifs sont mobilisables :

6 DISPOSITIFS

1. **Le Contrat Région**, pour accompagner une liste de projets majeurs validés par la Région et portés par des EPCI du territoire pour les 4 prochaines années
2. **Le Bonus Ruralité**, soit une aide directe aux communes de moins de 2 000 habitants
3. **Le Contrat Région Ville**, soit une aide directe aux communes de 2 000 à 20 000 habitants
4. **Le Contrat Région Métropole**, soit une aide directe aux communes de moins de 30 000 habitants
5. **Le Contrat Région Ville Moyenne**
6. **Le Contrat Région Investissement**, qui permettra de soutenir des projets d'envergure au sein de tous les territoires

De plus, un plan en faveur de l'économie de proximité voté en 2024 intègre la **priorisation des centres** :

- ⊙ Dans l'ensemble de l'offre d'accompagnement y compris sur les accompagnements en conseils.
- ⊙ Élargit la réflexion de la politique régionale aux petites communes sur le territoire des Métropoles au niveau des aides directes aux commerçants et artisans « des centralités ».
- ⊙ Recentre le bénéfice de l'aide aux entreprises situées dans les centres-villes et les centres-bourgs en rendant inéligibles les projets situés en zones d'activités périphériques.
- ⊙ Renforce la possibilité d'expérimenter et d'innover.

Ces dispositifs poursuivent 5 objectifs principaux :

5 OBJECTIFS

1. **Redynamiser les centres bourgs** et les centres des villes moyennes
2. Agir pour le maintien et le développement des **services de proximité** dans tous les territoires de la région
3. Développer une **offre de santé** adaptée et complète partout sur le territoire
4. Privilégier le **recyclage du foncier** à la consommation de nouveaux espaces
5. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie des villes, pour **prioriser l'implantation, en centre-ville, de commerces de proximité**



Les recommandations du CESER

En préambule à ses recommandations, le CESER souligne que le passage à une nouvelle organisation des centres-villes, centre-bourgs, doit relever d'un échange régulier aux différentes étapes du projet entre les acteurs économiques et sociaux, les habitants et les décideurs avec l'appui des experts (chambres consulaires, etc.) pour dégager une stratégie et prendre les décisions adaptées.

Cette problématique concerne l'ensemble du territoire régional, avec 169 communes³ de plus de 7 500 habitants. En tant que chef de file du développement économique et de l'aménagement du territoire, le Conseil régional au travers des schémas régionaux prescriptifs, le SRDEII⁴ et le SRADDET⁵, et son rôle d'appui aux différentes collectivités doit pouvoir proposer un cadre méthodologique intégrant l'ensemble des acteurs concernés.

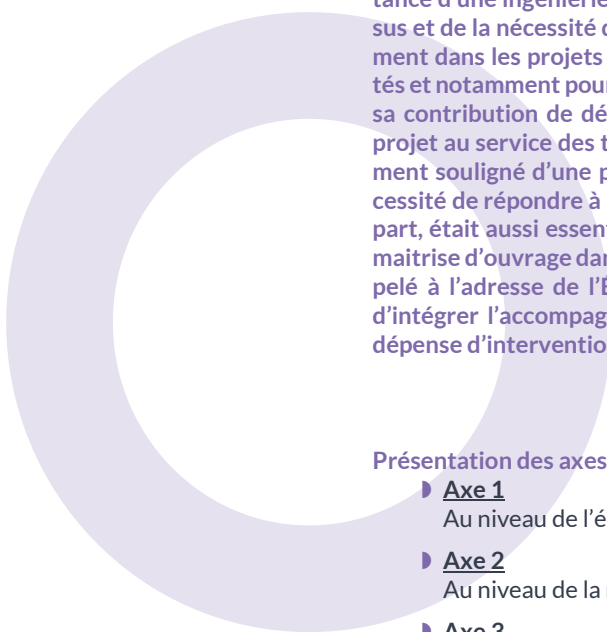
Pour le CESER, la réussite de tels projets est à la fois le croisement d'une volonté politique affichée et celui de l'engagement, de la collaboration des différents acteurs sur un territoire. Les politiques publiques qui l'accompagnent, dont certaines pour lesquelles un recul suffisant est possible, doivent faire l'objet d'une évaluation. Celle-ci doit permettre de mesurer notamment à l'échelle des regroupements de communes, la qualité de la coopération et le fonctionnement des différentes communes concernées dans leur capacité à partager et poursuivre un intérêt général commun.

Les recommandations du CESER s'organisent à travers 3 axes : au niveau de l'élaboration du projet, au niveau de la mise en œuvre et au niveau du « comment fait-on vivre ? ». Ils se présentent comme une grille méthodologique d'accompagnement des projets, notamment à destination des communes les plus petites de l'échantillon.

³ Selon l'AMF : Association des Maires de France et Présidents d'intercommunalités.

⁴ Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

⁵ Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.



Pour l'ensemble de ces axes, le CESER insiste sur l'importance d'une ingénierie de qualité tout au long du processus et de la nécessité de prendre en compte son financement dans les projets d'accompagnement des collectivités et notamment pour les plus petites d'entre elles. Dans sa contribution de décembre 2021 « Une ingénierie de projet au service des territoires » le CESER avait notamment souligné d'une part que la maîtrise d'usage, la nécessité de répondre à l'attente des utilisateurs dès le départ, était aussi essentielle que la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage dans un projet. Il avait également rappelé à l'adresse de l'État et de la Région, l'importance d'intégrer l'accompagnement à l'ingénierie comme une dépense d'intervention et d'investissement.

Présentation des axes

- ▶ **Axe 1**
Au niveau de l'élaboration du projet
- ▶ **Axe 2**
Au niveau de la mise en œuvre
- ▶ **Axe 3**
Au niveau du « Comment fait-on vivre ? »



Les recommandations du CESER

Axe 1

Au niveau de l'élaboration du projet

► Recommandation 1

Élaborer le projet selon le questionnement suivant

POURQUOI ?

À partir d'une approche systémique des problématiques (mobilité, logement, ...), la réalisation d'un diagnostic, des études préalables prenant en compte la consommation, la dynamique démographique, la mobilité et la géographie du site concerné, la diversité des modèles possibles et les contraintes réglementaires. Cette démarche doit permettre d'identifier une analyse dynamique des besoins des utilisateurs et des manques en termes d'activités. Elle doit prendre en compte les relations entre centralité et périphérie, entre bourgs et faubourgs et s'appuyer sur le numérique (big data) pour intégrer ces éléments dans le développement du centre-ville (smart-cities, ...).

QUOI ?

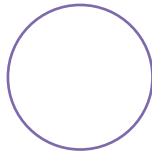
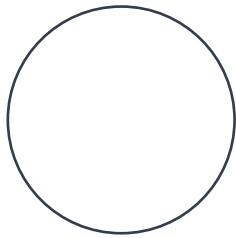
Le sens et les objectifs

- ♦ Une stratégie, des objectifs (chiffrés ou qualitatifs), des besoins et des usages priorités et une vision partagée,
- ♦ Un équilibre économique, social et environnemental,
- ♦ La prise en compte de la diversité des services : commerces, artisanat, crèches, services au public et productions locales.

QUI ? AVEC QUI ?

Identifier le pilote stratégique et le pilote opérationnel

- ♦ Rôle de chacun,
- ♦ Identification d'un interlocuteur pour le dialogue territorial avec les acteurs dans la phase de conjoncture transitionnelle,
- ♦ Constitution des équipes,
- ♦ Travail en environnement contraint normatif notamment pour les petites communes
- ♦ Importance de l'ingénierie de projet notamment pour la recherche et la sécurisation des financements en s'appuyant sur les dispositifs mobilisables et la définition à priori de critères d'évaluation du projet.



► *Recommandation 1 (suite)*

Élaborer le projet selon le questionnement suivant

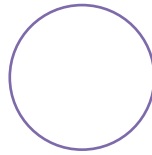
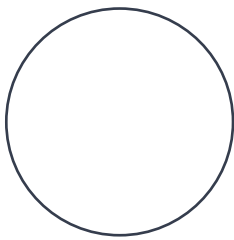
QUAND ?

Il est nécessaire de préciser les différentes échéances et prêter attention à la tenue des délais annoncés.

COMMENT ?

À partir du diagnostic évoqué précédemment, il s'agit de prendre en compte :

- les relations entre centralité et périphérie, entre bourgs et faubourgs,
- la recherche d'un niveau d'adhésion, d'acceptabilité sociale du projet suffisant à travers le dialogue territorial,
- les modalités de programmation : incrémentation de l'existant mutualisation, rénovation des aménagements et des bâtiments,
- dès le projet imaginer la scénarisation, la mise en histoire pour une communication narrative qui met en valeur l'identité à toutes les étapes.



Axe 2

Au niveau de la mise en œuvre

► Recommandation 2

Dans cette phase de mise en œuvre, le CESER recommande de **s'appuyer sur un manager de centre-ville**. La fonction et le rôle du manager de centre-ville est une interface, un facilitateur particulièrement efficace entre collectivités et leurs groupements (élus, services techniques, ...) et acteurs de l'économie de proximité et usagers. Son rôle d'animation du centre-ville et son lien avec les quartiers selon la taille de la ville en font un acteur majeur de la phase de déploiement en capacité d'anticiper et d'aplanir les difficultés.

► Recommandation 3

Dans cette phase, il est nécessaire **d'accompagner les commerçants, artisans, professionnels de l'économie de proximité mais aussi les usagers et habitants dans le calendrier de mise en œuvre pour faciliter l'acceptabilité sociale**. L'accompagnement doit comporter des mesures de compensation et de soutien, adaptées aux contraintes locales pour faire face à la perte d'activité dans la phase de mise en œuvre des travaux.

Les dispositifs existants en lien avec les chambres consulaires et organisations professionnelles doivent être mobilisés pour faciliter l'aide à l'installation et la modernisation des activités.

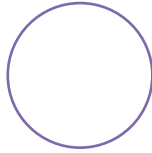
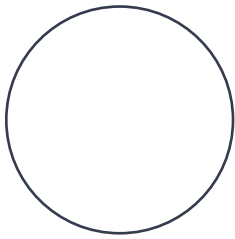
L'évolution des usages doit également faire partie intégrante de cet accompagnement : le développement de l'achat numérique, la présence active sur les réseaux sociaux, le recyclage, la réparation, la valorisation des produits locaux (circuits courts, transformation, plateforme d'achat) en utilisant les locomotives existantes sur le territoire.

► Recommandation 4

Le CESER recommande **une prise en compte** dans la phase de mise en œuvre, **de la sécurisation des espaces de piétonnisation**, plus globalement **des nouvelles modalités de circulation, de stationnement**, toutes mobilités confondues, par une information claire et large de l'ensemble des usagers. La possibilité d'un stationnement facilité durant la durée de l'intervention avec des tarifs adaptés pour l'ensemble des services de proximité (artisans-commerçants, professionnels de santé et services à la personne) doit faire l'objet d'une attention particulière des collectivités.

► Recommandation 5

La maîtrise du foncier est un avantage certain dans les opérations de revitalisation des centres pour orienter, diversifier les activités. Conscient que toutes les communes n'ont pas la même histoire, la même capacité financière à intervenir sur ce champ, le CESER recommande de mener si possible une action en lien avec les dispositifs mutualisés existants (établissements publics fonciers locaux, foncière publique des conseils départementaux, des métropoles, etc) et de mobiliser les outils disponibles : droits de préemption, taxe sur les friches commerciales, ...



Axe 2

Au niveau de la mise en œuvre

► Recommandation 6

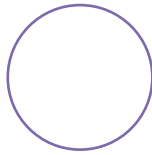
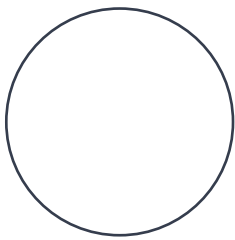
La phase de mise en œuvre doit intégrer une part importante de **communication sur les mutations**, elle doit s'accompagner d'**une signalétique renforcée** mais également sur **une communication digitale active** à destination des habitants, des usagers, des touristes, etc.

► Recommandation 7

Cette phase est particulièrement propice à la **recherche de solutions innovantes permettant l'émergence de nouveaux modèles** : quelques pistes pourraient être explorées et faire l'objet d'une incitation de la collectivité régionale :

- La recherche de mutualisation de locaux, moyens partagés d'activités de l'économie de proximité sur le modèle des maisons médicales ou le développement de boutiques éphémères, boutiques tests ou à l'essai en s'appuyant sur des dispositifs nationaux.
- Le soutien à la transformation numérique des activités en s'appuyant sur des programmes régionaux ou métropolitains doit permettre d'accompagner l'évolution de l'offre de certains acteurs.

- La logistique du premier comme du dernier kilomètre est un levier de changement important et relativement peu exploré : la recherche de solutions de déplacement en périmètre urbain (vélo-cargo à assistance électrique) pour certaines activités, le déploiement d'espaces logistiques de proximité, un diagnostic approfondi des contraintes logistiques des entreprises de l'économie de proximité, une observation plus fine des flux liés au dernier kilomètre en s'appuyant sur les chambres consulaires et organisations professionnelles.
- Certaines contraintes réglementaires notamment par rapport aux questions foncières : hausse des loyers inaccessibles aux commerces indépendants, etc. Des expérimentations localisées, s'appuyant sur le droit à l'expérimentation des collectivités pour faire évoluer la réglementation, faisant l'objet de critères d'évaluation à priori devraient permettre de rechercher une diversité d'activités sur des zones particulièrement exposées à ces tensions.



Axe 3

Au niveau du « Comment fait-on vivre ? »

► *Recommandation 8*

Pour maintenir une dynamique de centre-ville, il convient dans le quotidien d'élargir la vie de centre-ville **en créant du lien permanent** au-delà des acteurs de l'économie de proximité : autres activités économiques, activités sportives, activités culturelles et patrimoniales. Il s'agit de développer **un sentiment d'appartenance à un collectif** en adaptant les services aux besoins évolutifs dans les types de services et sur des plages horaires élargies (exemple : le développement du télétravail dans les petites villes et nécessités d'ouverture sur la pause méridienne). **Des actions-phares dans le centre-ville et des actions saisonnalisées** permettent de faire connaître les services. Des événements contribuent à mettre en valeur les animations, à renforcer l'appartenance au centre-ville et à développer l'attractivité du centre. Cette animation doit s'accompagner d'une communication sur le net ou via les réseaux sociaux.

► *Recommandation 9*

Réaliser des enquêtes de satisfaction régulières à destination des acteurs de l'économie de proximité, des usagers et des habitants du centre-ville en lien avec les objectifs définis initialement dans le projet pour permettre de mesurer les écarts et d'apporter des correctifs en continu.



Conclusion

À travers les exemples territoriaux présentés, le CESER a pu dégager des lignes de force et des points à conforter dans la conduite dynamique des mutations au sein des centres-villes, centres-bourgs permettant le maintien et le développement d'une économie de proximité. Celle-ci doit pouvoir répondre aux besoins des populations par une approche globale et systémique. Pour le CESER, l'importance de ces services pour garantir le lien et la cohésion sociale au sein des territoires et de leurs centralités est primordiale.

À partir de cela, le CESER fait des recommandations permettant de s'appuyer sur une grille méthodologique d'élaboration de projets ainsi que des conditions dans la phase de mise en œuvre et dans la manière de faire vivre ces centres.

Les mutations évoquées dans cette note, concernent également celle des pratiques des consommateurs et l'évolution des usages qui l'accompagnent. Celles-ci ne sont pas figées, elles sont en perpétuel mouvement, et les impacts de ces bouleversements sur la dynamique de l'économie de proximité méritent une attention particulière, une veille, une connaissance approfondie qu'il convient de renforcer au même titre que d'autres secteurs de l'économie qui font l'objet de recueils de données quantitatives et qualitatives de manière régulière. En effet, malgré son utilité sociale et son poids économique majeur, l'économie présentielle, qui représente en moyenne 33,5 % des emplois selon une étude INSEE de 2020 (et entre 27 % et 40 % selon les typologies de bassins) passe encore trop souvent "sous les radars", sans doute en raison de sa diversité et de sa structuration.

Le CESER sera particulièrement attentif aux efforts déployés et aux moyens mis en œuvre permettant une meilleure connaissance de ce secteur économique, dont la dynamique est étroitement liée à celle des territoires.

Bibliographie

- ASSEMBLÉE NATIONALE – *Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire - rapport d'information sur le rôle et l'avenir des commerces de proximité dans l'animation et l'aménagement des territoires*, janvier 2022, 164 p
- CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – *Action cœur de ville : Auvergne-Rhône-Alpes investit pour ses cœurs de ville*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2018, 16 p.
- CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – *Repérer et accélérer les coopérations économiques territoriales : un enjeu régional*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2019, 58 p.
- CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – *Tourisme-hôtellerie-restauration, commerce-économie de proximité : impacts de la COVID-19*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2021, 53 p.
- CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AUVERGNE-RHONE-ALPES – *Une ingénierie de projet au service des territoires*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2021, 44 p.



BIBLIOGRAPHIE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Valérie-Anne JAVELLE

Présidente de la Commission 1

► Philippe CHARVERON

Premier Vice-Président - Référent de la Commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-Présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BLANC Sylvie (jeunes dirigeants)
- CABUT Bruno (U2P-UNAPL)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- CHABBAL Jean (Pôles de compétitivité)
- DADON Charles (UDES)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- FLAUGÈRE Jean-Luc (CRA)
- GIRAUDET Alexandra (CPME)
- GLERAN Philippe (MEDEF)

Collège 2*

- BADOR Laurent (CFDT)
- BARJON Brigitte (CGT)
- CHENNAZ Cédric (CFDT)
- DALMAS Patrick (CGT)
- DEUDÉ Sylvie (CFTEC)
- DEVY Éric (FO)
- FAURE Philippe (CGT)
- GRANATA Éric (CGT)
- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)

Collèges 3 et 4*

- BABOLAT Guy (SCOP)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DOMPNIER Nathalie (Universités)
- MANET Louis (Personnalité Qualifiée)
- MONNET Alexis (CRAJEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et de personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- LAFORÉT Jean-Pierre (France Chimie)
- LATAPIE Didier (CMA)
- MEUNIER Patrick (Travaux publics)
- MOYNE Emmanuel (UNITEX)
- NIGAY Henri (ARIA)
- PERCHE Gaël (FIBOIS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCI)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCI)

Collège 2*

- JACQUIER Claudine (CFDT)
- JUVAUX Christian (CFDT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Élisabeth (CFDT)
- LORENTE Jérémie (FO)
- MYC Michel (UNSA)
- NATON Agnès (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- VERNET Sandrine (CFTC)

Collège 3 et 4*

- NODIN Alain (Consommateurs)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RIGOLLET Johann (ART)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VERILHAC Yves (LPO)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

ALLARDIN Yves, Adjoint-au-Maire en charge des finances, des ressources humaines, de l'administration générale et des économies, Ville de Voiron

BRUNETTI Graziella, Directrice du commerce, des usages et du partage de l'espace public, Ville de Clermont-Ferrand

CINEUX Cyril, Adjoint-au-Maire en charge de la mobilité durable, de la circulation et du stationnement, de l'entretien et du partage de l'espace public, Ville de Clermont-Ferrand et Vice-Président en charge de la démocratie participative, des relations aux usagers, de la citoyenneté, de l'égalité et de la concertation et évaluation des politiques publiques, Clermont-Auvergne Métropole

DUBOIS Sophie, Directrice Générale des Services, Ville d'Yssingeaux

FAYET Bertrand, Secrétaire Général, U2P Auvergne-Rhône-Alpes

GARCIA Aurélien, Référent du projet « Cœur de Ville », Collaborateur de cabinet, Roannais Agglomération et Ville de Roanne

GUIFFRAY Janny, Responsable « Commerce », Ville de Voiron

GUILLERMIN Coralie, Directrice de l'Économie, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

LIOGIER Pierre, Maire d'Yssingeaux

MASSON Louis, Président, U2P Auvergne-Rhône-Alpes

MULLER Didier, Adjoint-au-Maire en charge du commerce et de l'artisanat, Ville de Clermont-Ferrand

PERNOD Stéphanie, Première Vice-Présidente déléguée à l'économie, à la relocalisation et à la préférence régionale et au numérique, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

PERRIER André, Adjoint-au-Maire en charge du Commerce, Ville d'Yssingeaux

PINEL Françoise, en charge du pilotage de l'attractivité commerciale, Ville de Clermont-Ferrand

POLAT Julien, Maire de Voiron et Vice-Président en charge de l'économie et du développement des activités non délocalisables, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

THOUVENOT Agnès, Première Adjointe-au-Maire déléguée à la transition écologique et à l'urbanisme, Ville de Villeurbanne,

TIZGHAT Chaïma, Chargée de mission « Commerce », Ville d'Yssingeaux

VALLÉE Hugo, Responsable du développement économique et commercial, Société Villeurbanaise d'Urbanisme

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Bruno CABUT, au nom du Collège 1

Cette note a pour ambition de porter un regard objectif sur les possibles adaptations du secteur de l'économie de proximité face aux évolutions actuelles des centre-villes et centre-bourgs. En effet, passé la période COVID où celle-ci démontra toute son utilité, il y a un après, les mutations et transitions ayant repris leur cours. Ces évolutions portent les élus décideurs à se questionner sur le devenir de leur territoire et les citoyens à formuler de nouvelles demandes de proximité.

Dans le même temps, les entreprises concernées doivent faire face à des productions normatives nouvelles, parfois contradictoires, une concurrence exacerbée, une demande de services plus exigeants et plus rapides.

Cette situation étant complexifiée par des équations de mobilité difficiles à régler, ou à réguler, entre stationnements, ZFE, ZTL, transports en commun, pistes cyclables, livraisons amont/aval du dernier kilomètre, ...

Plus que de déclamer une liste de pistes nouvelles pour l'Économie de proximité, nous insisterons plutôt sur les points essentiels relevés lors des études menées sur les cas concrets et opérationnels. Ceux-ci montrent, à juste titre, que cette adaptation des entreprises de proximité passe par la nécessité d'un accompagnement des collectivités locales à travers un projet global : démographie, polarité, urbanisme, mobilité, indemnisation possible... Cette description n'étant pas exhaustive, sachant que chaque territoire concerné et impacté doit prendre en compte ces particularités.

En effet, notre espace régional, très hétérogène, compte de nombreuses villes moyennes de 20 à 30 000 habitants et 169 communes identifiées de plus de 7500 habitants qui peuvent se manifester en fonction de leurs besoins.

Cette nécessité d'accompagnement se justifie, car malgré son utilité sociale et son poids économique majeur, l'économie présentielle, qui représente en moyenne 33,5 % des emplois selon une étude INSEE de 2020 (et entre 27 % et 40 % selon les typologies de bassins) passe encore trop souvent "sous les radars", sans doute en raison de sa diversité et de sa structuration.

Alors que trouvons-nous dans ces projets de rénovation territoriale ?

Ce qui ressort de nos auditions, en termes de facteurs de réussite, c'est trois points essentiels :

- Proposer un projet CLAIR pour toute évolution structurante d'un quartier ou d'un centre bourg autour de l'Économie de proximité, et le porter politiquement de manière volontariste.
- Concrétiser ce projet avec une approche systémique qui conjugue les forces et optimise les financements pour la réussite du projet en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants portés par l'État et la Région.
- Obtenir l'adhésion des bénéficiaires et des parties prenantes de l'action, sur un temps long, pouvant aller au-delà de la durée d'un mandat électoral. Celle-ci s'obtiendra en fixant une temporalité et des objectifs concrets avec une diffusion d'informations sous forme de rapport d'étape, afin d'être sur un chantier apaisé gage d'une meilleure acceptabilité sociale.

Donc, au centre de ces évolutions, de ces dispositifs, c'est bien la place, l'adaptation et la dynamique de l'Économie de proximité qui sont questionnées. En effet, service au public par essence, élément incontournable de nos centre-villes et de nos bourgs, les entreprises de proximité restent le « Cœur Battant » des projets publics qui tendent à développer le mieux-vivre ensemble, l'emploi de proximité, l'attractivité de nos territoires et les réponses adaptées aux demandes légitimes des habitants.

Alors, de ce fait il est indispensable de prendre en compte les besoins et les problématiques rencontrées par ces entreprises de proximité afin de créer ou de renforcer une dynamique économique locale, telles que, par exemple :

1. Se soucier de la mixité des entreprises de proximité sur le périmètre concerné : bâtiment, métiers de services, professions libérales, commerces alimentaires, ...
 - ♦ Ce qui permet de renforcer l'attractivité du site.
2. Déployer des managers de centre-ville ou des outils d'animations en collaboration avec les entreprises de proximité, ...
 - ♦ Ce qui permet de répondre à la question « Comment on fait vivre ? ».
3. Organiser la mobilité et le stationnement indispensable à la pérennité des actions et des investissements publics et privés entrepris.
 - ♦ Ce qui permet d'aborder objectivement les moyens de déplacement sans les opposer et l'accès à l'ensemble des citoyens à l'économie de proximité quels que soient leurs moyens de transport.

Volonté politique, engagements des parties prenantes, collaboration sur les territoires, doivent rester les trois piliers de ces adaptations portées par la force publique, sans oublier la transition écologique, gages d'une acceptabilité sociale acceptable et acceptée.

Dans le même esprit, dans un contexte budgétaire contraint, la Région en tant que chef de file du développement économique à travers ses Schémas, ses dispositifs liés à l'action des Com-Com, et son plan pour le développement de l'Économie de proximité voté en 2024, doit affirmer le maintien, voire l'augmentation des moyens fléchés sur le secteur de la proximité, tant les besoins sont importants sur de nombreux territoires.

À cet égard, nous réinsistons sur la nécessité de la prise en compte de l'ingénierie pour le déploiement de projets sur les petites communes (déjà mentionné dans une contribution en décembre 2021) ainsi que sur la nécessité d'optimiser l'articulation des synergies publiques afin de produire des effets leviers significatifs en termes de financement visant l'adaptation aux transitions sur les territoires.

Cette note est précieuse, car tournée vers l'opérationnel ancré dans la réalité territoriale. Elle doit servir de boussole aux futurs élus municipaux, soucieux d'ouvrir une réflexion sur les transitions récurrentes en interaction avec les modes d'achats, de consommation de services, de développements économiques, de mobilité, d'informations.

Mes chers collègues, mesdames, messieurs les élus, vous l'avez compris, le travail réalisé nous indique qu'il n'y a pas une vérité, simple et unique, mais plutôt des efforts à faire pour chacune des parties afin de mieux comprendre un projet au regard de l'intérêt général en posant la première pierre autour de l'adaptation et de l'accompagnement de l'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ.

Alors, mobilisons-nous et œuvrons ensemble dans les quartiers de nos villes et les bourgs de nos villages afin de faire un pas les uns vers les autres, en proposant aux habitants de notre région, une économie de proximité qualitative, moderne et attractive.

C'est un sujet sérieux car il s'agit de la première entreprise de France !!!

Sauf expression individuelle, nous voterons la note proposée.

► INTERVENTION DE Laurent BADOR, au nom de la CFDT, Collège 2

Nous tenions tout d'abord à remercier Madame la Présidente de la Commission 1, Valérie-Anne JAVELLE et le Chargé d'Études, Laurent de PESSEMIER pour l'animation et l'organisation qui ont abouti à cette contribution.

Ce sujet de temps court a été choisi pour l'objectif suivant : l'économie de proximité est facteur de lien et de cohésion sociale au sein des territoires.

Et reconnaissons tous que, à la sortie du Covid, dans un monde où l'individualisme a le vent en poupe, notre société a besoin de retrouver ce lien qui nous unit : le vivre ensemble dans une société apaisée. Le deuxième élément qui nous semble primordial est de retrouver un environnement plus vert plus agréable à vivre. Respirer au cœur de nos villes c'est un des points cruciaux de l'avenir de nos cités. Comment ne pas s'inquiéter de la suppression envisagée des ZFE qui est pour nous CFDT, un besoin de lutter contre la pollution des villes et ses conséquences très graves sur la santé humaine en particulier des enfants et des personnes âgées !

D'ailleurs, il est important de noter que la ville doit redevenir ce lieu de villégiature agréable pour éviter sans cesse l'explosion des zones péri-urbaines de plus en plus loin et de moins en moins lieu de vie commune. Doit-on encore prôner des grandes zones sans âme pour juste répondre à la société de sur consommation qui a longtemps été le modèle développé ?

Pour cela de nombreuses villes, petites et grandes, on fait le même constat : pour vivre et développer les échanges au centre des villes, nous devons faire évoluer nos cœurs de ville avec tous les acteurs : citoyens d'abord ce sont eux qui sont la cible, commerçants et artisans ce sont eux les acteurs économiques mais aussi toutes les associations qui sont le lien structurel de la ville que ce soit dans les domaines culturels sportifs et bien d'autres. La mise en place d'un dialogue social territorial des employeurs, avec les organisations de salariés et toutes les parties prenantes doit permettre de débattre de la durée du travail et des horaires et jours d'ouverture, mais aussi des aspects de garanties sociales locales.

La Commission 1 dont l'objet est « économie et emploi », s'est donc plus particulièrement attachée à étudier la partie économique.

Pour cela, et nous tenons à les remercier, nous avons auditionné de nombreux responsables politiques des villes et agglomérations en cours de transformation pour comprendre les succès rencontrés mais aussi les améliorations à apporter pour éviter les écueils.

Nous devons distinguer deux grands types de villes : les petites - moyennes d'une part et les grandes agglomérations d'autres part.

Ce ne sont pas tout à fait les mêmes problématiques : l'accès au centre-ville est très différent.

Par exemple sur Yssingeaux, l'accès se fera à pied à partir de parking permettant d'accéder au centre en quelques minutes alors que à Clermont l'objectif de INSPIRE est de faciliter l'accès au centre à partir d'une évolution du réseau de transport en commun qui doit permettre d'éviter le passage par le centre-ville si celui-ci n'est pas nécessaire.

À Lyon dans la presqu'île, des pentes de la Croix Rousse à la Place Bellecour, la Zone à Trafic Limité (ZTL) vient de rentrer en vigueur ce 21 juin 2025 interdisant l'accès à toutes les voitures des particuliers de passage.

Pourquoi ces différences ?

L'objectif qui semble identique au départ est en fait avec des visions différentes : d'un côté permettre d'accéder en voiture au plus proche du centre marchand avec des parkings entourant l'hyper centre avec pour but la rapidité d'atteindre le centre-ville commerçant.

Dans une grande agglomération le besoin est d'éviter la congestion de la ville avec ses problématiques : bouchons, parking, pollution. Mais en faisant venir les citoyens dans un cadre apaisé propice au business et au développement économique du centre.

Notre contribution a essayé de dégager les succès de la transformation économique de la ville.

Dans toutes les auditions ressort le besoin de travailler avec les commerces de proximité mais aussi avec les artisans, avec les livreurs du dernier kilomètre, avec les intervenants santé (aide à domicile, infirmières) et les citoyens (association de riverains, association des consommateurs) voire le premier kilomètre avec les évolutions e-commerce.

Ce qui ressort c'est que seule une concertation étroite en amont pour présenter le projet, des réunions de débats publics pour rassurer et faire comprendre les évolutions sont nécessaires : le changement fait peur et puis le temps nécessaire pour les travaux angoisse légitimement les acteurs économiques locaux.

Le volontarisme politique est clé aussi pour la réussite. Il faut parfois déranger le quotidien pour décider l'avenir. Le mécontentement se nourrit toujours de l'impression de ne pas avoir été écouté, chacun a sa vision et comme toujours la solution collective n'est pas la somme des pensées individuelles.

Le partage est primordial. Celui-ci a permis d'apporter des solutions spécifiques par les mairies (aide financière, aménagement temporaire).

Les préconisations apportées par la commission 1 sont toutes extrêmement pertinentes et s'inscrivent dans la feuille de route depuis la réflexion en amont jusqu'à la marche courante qui est validée par des enquêtes de satisfaction.

Cependant, nous souhaiterions appuyer sur trois points :

- La bonne concertation initiale présentant le projet avec ses différentes phases et impacts est primordiale car c'est ici que les réponses claires doivent être apportées en particulier aux acteurs économiques du territoire.
- Le manager dit de centre-ville que nous appellerions plutôt le manager de proximité est L'ACTEUR qui va permettre d'avancer tous ensemble dans le projet et répondre à tous ceux qui ont besoin d'une solution rapide à un problème. C'est mettre l'humain face au citoyen et aux acteurs économiques et avoir une vraie porte d'entrée connue et recon nue.
- Et pour finir, le projet sera une réussite si les citoyens sont satisfaits à la fin du projet ce qui automatiquement se retrouvera dans l'économie locale au travers de la dynamique engendrée.

En conclusion, dynamiser le centre-ville et son activité économique est un enjeu majeur avec des particularités entre moyennes et grandes villes sur l'accès aux véhicules sachant que toutes devront s'assurer que les 'obligatoires' comme infirmiers ou artisans doivent pouvoir trouver des lieux temporaires de stationnement.

Et pourquoi ne pas croire que le vivre ensemble en ville soit vu par les citoyens comme une vraie chance pour les échanges qu'ils soient commerciaux, culturels, sportifs après la réussite de ces beaux projets.

La CFDT votera pour.

► INTERVENTION DE Philippe FAURE, au nom de la CGT, Collège 2

Pour ce nouveau travail sur l'économie de proximité, la commission a su sortir d'un questionnaire initial trop axé sur des problématiques importantes, mais abordées suivant une approche étroite, focalisée sur les risques et délaissant les opportunités. Les échanges et les auditions ont conduit :

- À élargir le champ à celui de l'économie présentielle, intégrant donc l'ensemble des services (services médicaux, services à la personne, services culturels, ...); Peu mise en valeur par rapport aux grands groupes ou aux start-up.

L'économie présentielle représente, selon une publication Insee basée sur les données 2017, en moyenne un tiers des emplois, avec des variations importantes selon les profils des zones d'emplois. Situation que la poursuite de la désindustrialisation d'une part, et celle de la baisse de l'emploi public d'autre part, devrait contribuer à "renforcer".

- À porter une réflexion plus globale sur les conditions d'une redynamisation des centres-villes / centres-bourgs et de l'adaptation de ceux-ci au changement climatique. C'est dans ce cadre plus global de production de l'espace urbain que les acteurs auditionnés ont construit leur vision quant à l'évolution du "commerce de proximité". Intégré comme "infrastructure sociale", le commerce de proximité est dépendant de la dynamique du centre-ville / centre-bourg en même temps qu'il y participe.

À partir d'un certain nombre d'invariants (besoin de relancer les fonctions de centralité, de renouveler un habitat souvent ancien et dégradé, de repenser les mobilités au-delà du tout-voiture individuelle, ...), les auditions ont montré la diversité des trajectoires possibles en fonction de l'existant, (conforter le statut de "métropole" autour d'une autre mobilité et du verdissement pour Clermont-Ferrand), des leviers disponibles parmi lesquels la maîtrise du foncier (sur le quartier présenté de Villeurbanne), la trajectoire de l'économie productive (dynamisme du bassin grenoblois pour Voiron, relance de l'industrie de l'armement pour Roanne), l'importance du soutien en ingénierie et en fonctionnement pour certaines, notamment les plus petites (Yssingeaux). Les auditions et les échanges au sein de la commission ont aussi pointé, sur certains territoires, les effets déstructurants de la "financiarisation de l'immobilier" en centre-ville, que ce soit sous forme de l'envolée des loyers commerciaux ou de la multiplication des appartements transformés en "locations courte durée".

Cette nouvelle immersion dans les territoires nous conduit à un nouvel "Eloge de la diversité", pour reprendre le titre du livre d'Olivier BOUBA-OLGA pour qui "il ne s'agit donc plus de rechercher le modèle générique de développement économique, mais de se nourrir de la diversité des territoires français et de mettre en œuvre des politiques adaptées aux problèmes spécifiques qu'ils rencontrent". Elle complète et conforte le travail et les conclusions de la commission 4 dans son rapport "Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes".

Le rapport se terminait par cette citation de P. VELTZ : "Transformer les apprentissages locaux en apprentissage collectif en faisant circuler les idées et les expériences est un enjeu essentiel : c'est à cela que devrait s'employer la puissance publique, plutôt qu'à imposer des normes universelles".

Le rapport présenté se termine sur des "recommandations" dégagées de la diversité des expériences conduites. Il s'inscrit très largement dans la démarche ci-dessus. Démarche que, plus globalement, nous partageons, et qui prend le contrepied des tendances actuelles où tout est prétexte à une "verticalisation du pouvoir" et une réduction du droit des salariés, des moyens de la démocratie sociale, du droit de l'environnement pour tenter d'imposer la seule "norme du marché".

Nous voterons donc favorablement ce rapport, tout en regrettant :

- De ne pas avoir étoffé davantage le volet "participation citoyenne". Les enquêtes de satisfaction en direction des usagers et des habitants restent très éloignées de l'exercice du "droit à la ville" tel que le définit D. HARVEY, c'est-à-dire non comme le simple droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville, mais comme celui d'exercer un pouvoir collectif de remodelage des processus d'urbanisation pour faire primer la valeur d'usage sur la valeur d'échange, la qualité de l'habiter sur la maximisation de la rente foncière.
- De ne pas avoir introduit quelques pistes "prospectives", notamment en lien avec les reconversions en cours de certaines "zones commerciales" ou les implications de l'impératif de réduction de l'artificialisation des sols.

► INTERVENTION DE Thomas BONNEFOY, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Les membres des collèges 3 et 4 du CESER saluent la qualité et la richesse de la note présentée par la Commission 1. Celle-ci met en lumière, de manière argumentée et illustrée, les transformations profondes à l'œuvre dans les centralités urbaines, et les défis spécifiques que cela représente pour l'économie de proximité.

Nous regrettons toutefois que ni les exécutifs de la ville de Lyon, ni ceux de Grenoble n'aient été auditionnés alors même que les équipes municipales de ces villes ont engagé des politiques volontaristes de réduction de la circulation automobile.

Nous regrettons également l'absence de définition juridique claire de la notion de "commerce de proximité". Cette expression, souvent revendiquée dans les discours politiques, reste floue en droit comme dans les dispositifs publics, et n'englobe pas suffisamment les commerces indépendants que tous prétendent défendre. Ce manque de définition rend difficile un ciblage efficace des aides et accompagnements.

En tant que représentants des associations, des acteurs de terrain et des personnalités qualifiées, nous souhaitons également insister sur plusieurs éléments clés.

Une économie de lien et d'ancrage territorial

L'économie de proximité ne se résume pas à sa dimension économique : elle est d'abord un vecteur de lien social, de cohésion territoriale et de vivabilité des espaces de vie. Elle constitue un rempart à la désertification commerciale, mais aussi un levier pour une vie locale active, solidaire, inclusive.

Nous soulignons l'importance de reconnaître la diversité des acteurs qui composent cette économie : commerçants, artisans, associations, structures de l'ESS, professions libérales, services publics, lieux culturels, etc. Tous participent à l'animation et à l'équilibre des territoires.

Les transitions, des opportunités à condition de l'accompagnement

Nous partageons le constat de la note sur les mutations en cours : ZFE, digitalisation, vieillissement de la population, changement des modes de consommation, crise du logement ou du foncier, etc.

À cet égard, la mention des Zones à Faibles Émissions (ZFE) appelle à une clarification. Si ces dispositifs ont suscité des inquiétudes, il convient de rappeler qu'ils n'ont, à ce jour, été que très partiellement appliqués en France, sans générer de contraintes effectives sur l'accès aux centres-villes pour la majorité des usagers. Par ailleurs, aucune donnée rigoureuse ne permet d'établir une corrélation directe entre l'instauration des ZFE et la baisse de fréquentation des commerces indépendants.

En effet, nous souhaitons rappeler que la baisse de fréquentation des commerces de proximité dans les villes doit autant, sinon plus, au commerce en ligne et au fleurissement des hyper-marchés en périphérie qu'à la mise en œuvre de zones de faibles émissions motivées par la santé de nos concitoyens et notamment des plus faibles (40.000 personnes décèdent chaque année en France du fait de la pollution de l'air).

Les collèges 3 et 4 encouragent ainsi à aller plus loin dans les recommandations concernant :

- L'inclusion des jeunes et des seniors, dans la conception des services de proximité, notamment via des démarches participatives,
- L'adaptation des espaces publics, en intégrant les enjeux d'accessibilité, de mixité d'usages et de genre,
- Le soutien aux structures non-marchandes ou hybrides, qui participent de l'économie de proximité (tiers-lieux, recycleries, épiceries solidaires, etc).

La participation citoyenne et associative, clé de l'acceptabilité

Les expériences mises en avant dans la note montrent l'efficacité des projets ancrés dans une concertation continue et réelle avec les habitants et les usagers. Nous appelons à systématiser cette exigence : l'acceptabilité sociale ne peut être une variable d'ajustement, elle doit être un fondement des projets de revitalisation.

Les associations de quartier, de jeunesse, de défense de l'environnement, tout comme les conseils citoyens, doivent être des partenaires et non de simples destinataires de décisions. Le rôle des managers de centre-ville pourrait ainsi être enrichi d'une mission de facilitateur du dialogue entre acteurs économiques, institutionnels et habitants.

Pour une vision territorialisée et inclusive

Enfin, nous encourageons la Région et les collectivités à s'inspirer de cette note pour structurer une politique régionale de l'économie de proximité qui soit :

- Pluriannuelle, pour dépasser le court-termisme des appels à projets,
- Territorialisée, en lien avec les besoins spécifiques de chaque type de centralité ;
- Inclusive, en intégrant les acteurs associatifs, les jeunes, les précaires et les invisibles du système économique classique.

Sauf expression individuelle, les membres des collèges 3 et 4 voteront cette note.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 23 juin 2025



164 ONT VOTE POUR

1 A VOTE CONTRE

2 SE SONT ABSTENUS

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. |
|---------|--|---------------------------|------|--------|-------|
| 1 | Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes | CHEVALIER Véronique | | | |
| | | DOLLEANS Jean-Luc | | | |
| | | DUBOISSET Gilles | | | |
| | | EHRSAM Olivier | P | | |
| | | MARGUIN Christophe | P | | |
| | | RENIE Stanislas | | | |
| | | SIQUIER Marie-Amandine | | | |
| | | THION Elisabeth | | | |
| | | VEYRE DE SORAS Christine | | | |
| | Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes | CELMA Patrick | P | | |
| | | CHARVERON Philippe | | | |
| | | GLERAN Philippe | P | | |
| | | JAVELLE Valérie-Anne | | | |
| | | PANSERI Anne-Sophie | | | |
| | Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes | CADARIO Jacques | | | |
| | | DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah | | | |
| | | GIRAUDET Alexandra | P | | |
| | | IMBERTON Emmanuel | | | |
| | Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes | BRUNET Christian | | | |
| | | CABUT Bruno | | | |
| | | GINESTET Fabienne | | | |
| | | LE ROUEIL Anne-Marie | | | |
| | | MARCAGGI Christophe | | | |
| | | ROBERT Anne-Marie | | | |
| | Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes | GIROD Pierre | | | |
| | | GOUZE Dominique | | | |
| | | GUILLAUD Isabelle | P | | |
| | | LATAPIE Didier | | | |
| | | OLEKSIK Bernadette | | | |
| | Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL) | BEZ Nicole | | | |

P : Procuration

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. |
|---------|--|---------------------|------|--------|-------|
| | Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes | BLANC Sylvie | P | | |
| | Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes | CHABBAL Jean | | | |
| | | HOMETTE Marie-Odile | | | |
| | France Chimie Aura | LAFORET Jean-Pierre | | | |
| | Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière | VARICHON Béatrice | | | |
| | UIMM Auvergne-Rhône-Alpes | BORDES Claude | | | |
| | | PFISTER Françoise | | | |
| | Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes | REYNIER Frédéric | | | |
| | Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes | MEUNIER Patrick | | | |
| | Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France | COMBRONDE Céline | | | |
| | Union inter-entreprises de Lyon et sa région | MOYNE Emmanuel | | | |
| | Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires | NIGAY Henri | | | |
| | Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France | ALLARD Nelly | | | |
| | SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes | DESSERTINE Philippe | | | |
| | Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste | VIVIN Françoise | | | |
| | Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes | BOISSELON Alain | | | |
| | L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes | PERCHE Gaël | | | |
| | La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes | FAURE André | | | |
| | Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes | FLAUGERE Jean-Luc | | | |
| | | FONT Maryse | | | |
| | | JOUX Michel | | | |
| | Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes | ROUSSIN Sandrine | P | | |
| | | CROZAT Jérôme | | | |
| | Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes | DANANCHER Hugo | | | |
| | | LAUZIER Léa | | | |
| | Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes | DOUILLON Isabelle | | | |

P : Procuration

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. |
|--------------------|---|---------------------|------|--------|-------|
| | | GUINAND Jean | | | |
| | Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes | LAMIRAND Georges | | | |
| | Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes | DUMONT Yannick | | | |
| | Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes | ANGELOT Eric | | | |
| | Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire | DADON Charles | P | | |
| 2 | Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes | BARJON Brigitte | | | |
| | | BLANCHARD Paul | | | |
| | | CANET Fabrice | P | | |
| | | CARDINAUX Lionel | | | |
| | | DA COSTA Rosa | P | | |
| | | DALMAS Patrick | | | |
| | | FAURE Philippe | | | |
| | | GELDHOF Nathalie | | | |
| | | GENSEL Virginie | P | | |
| | | GRANATA Eric | | | |
| | | GUICHARD Karine | | | |
| | | MARGERIT Laurence | | | |
| | | MEQUIGNON Christine | P | | |
| | | PELLORCE Pascal | | | |
| | | PLANCHE Laëtitia | | | |
| | SALA Chantal | | | | |
| | VIGOUROUX Eric | | | | |
| | Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes | ALSAFRANA Colette | | | |
| | | BADOR Laurent | | | |
| | | BARRAT Jean | P | | |
| BAULAND Gisèle | | | | | |
| CASALINO Françoise | | | | | |
| CHENNAZ Cédric | | | | | |

P : Procuration

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. | |
|---------|---|-----------------------|------|--------|-------|---|
| | | GUILHOT Jean-Marc | | | | |
| | | JACQUIER Claudine | P | | | |
| | | JUYAUX-BLIN Christian | | | | |
| | | LAMOTTE Bruno | | | | |
| | | LE GAC Elisabeth | | | | |
| | | NINNI Agnès | P | | | |
| | | PUECH Marilyne | | | | |
| | | ROBERTO Sansoro | P | | | |
| | | SAILLANT Elisabeth | | | | |
| | | SCHMITT Isabelle | | | | |
| | | SIVARDIÈRE Patrick | P | | | |
| | Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes | BLACHON Eric | | | | |
| | | BOCHARD Frédéric | | | | |
| | | DEVY Eric | | | | |
| | | GILQUIN Jean-Pierre | | | | |
| | | LEYRE Michelle | | | | |
| | | LORENTE Jérémie | | | | |
| | | MERENDET Patricia | | | | |
| | | RICARD Claude | | | | |
| | | SEGAULT Hélène | | | | P |
| | | TEMUR Hélène | P | | | |
| | Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes | DEUDE Sylvie | | | | |
| | | GRANDJEAN François | | | | |
| | | VERNET Sandrine | P | | | |
| | Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes | ASENSIO Luis | | | | |
| | | GUERROUJ Nassira | | | | |
| | | MILANETTI Nathalie | | | | |
| | | ROCHE Jocelyne | | | | |

P : Procuration

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. |
|---------------|--|-------------------------|------|--------|-------|
| | | ROUSTAND Philippe | P | | |
| | | SAVTCHENKO-BELSKY Cyril | P | | |
| | Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes | HAMELIN Catherine | | | |
| | | HERAUD Marta | | | |
| | | LELUC Gilles | | | |
| | | LOHEZ Valérie | | | |
| | | MYC Michel | | | |
| | Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes | DI MARCO Anna | | | |
| | Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes | TRINCA Christiane | | | |
| | | VELARD Patrick | | | |
| 3 | Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes | NANTAS Dominique | | | |
| | Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes | SERRE-CHAMARY René | | | |
| | Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes | JOUEV Henry | | | |
| | GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes | MOREL Nathalie | | | |
| | Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes | AUBRY Marc | | | |
| | Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes | TOURAIN Jean-Louis | | | |
| | Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes | LUCCANTONI Evelyne | | | |
| | CREAI Auvergne-Rhône-Alpes | HERMOUET Nicolas | | | |
| | URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes | Non désigné | | | |
| | Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes | BABOLAT Guy | | | |
| | Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes | PROST Michel-Louis | | | |
| | Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes | PELLA Dominique | | | |
| | Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés | BERNARD Mathias | | | |
| | | BERNARD Sébastien | P | | |
| | | DOMPNIER Nathalie | | | |
| SURREL Hélène | | | | | |

P : Procuration

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. |
|---------|---|------------------------|------|--------|-------|
| | Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes | BENOIT Jean-Marie | | | |
| | | MESSIÉ Christine | | | |
| | | MEUNIER Frédérique | | | |
| | | ZAKAR Saïd | | | |
| | Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes | GILLES Pascale | | | |
| | CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes | MOLY Agathe | | | |
| | | MONNET Alexis | | | |
| | Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes | LEPINAY Reine | | | |
| | Accord entre UNEF, AFEV et FAGE | BERTHON Soraya | | | |
| | | HOSTETTLER Thomas | | | |
| | Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes | CALMETTE Alain | | | |
| | Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes | PLASSE Marie-Christine | P | | |
| | Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes | RIGOLLET Johann | | | |
| | | ROSSI Sylvie | | | |
| | Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes | NODIN Alain | | | |
| | Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes | PLANCHON Nicolas | | | |
| | | POISSON Patricia | | | |
| | Syndicat des entreprises artistiques et culturelles | LE ROUX Céline | | | |
| | Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine | JACOMY Bruno | P | | |
| | Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique | ROCHER François | | | |
| | Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes | CRAMARD Odile | | | |
| | Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI | ARGENSON Jean-Jacques | | | |
| | | BOCHATON Alice | | | |
| | | GRATALOUP Sylvain | | | |
| | | VENEL Anne-Laure | | | |
| | Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes | LAI-PUIATTI Marisa | | | |

P : Procuration

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. |
|-----------------|---|------------------------------|------|--------|-------|
| | Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique | JACQUART François | | | |
| | Mission régionale d'information sur l'exclusion | CONDAMIN Yvon | P | | |
| | Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes | DE MONTGOLFIER Annick | | | |
| | Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes | BERTRAND Jean-Jacques | | | |
| | Association nationale des apprentis | CADIOU Aurélien | | | |
| | Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne | VIALON Christian | | | |
| | Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes | BELOT-DEVERT Marie-Charlotte | | | |
| | | BONNEFOY Thomas | | | |
| | Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature | CONSTANCIAS Hubert | | | |
| | | RESCHE-RIGON Frédérique | | | |
| | Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement | SAUMUREAU Marc | | | |
| | Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux | VERILHAC Yves | | | |
| | Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne | AUBERGER Eliane | | | |
| | Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes | CERNYS Rémy | P | | |
| | Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable | OUVRIER-BUFFET Gérard | | | |
| | | PELLET Anne | | | |
| WALBAUM Ludovic | | P | | | |
| RIALHE Anne | | | | | |
| 4 | Personnalités qualifiées | CARUANA Laurent | | | |
| | | COLLONGE Martine | | | |
| | | MANET Louis | | | |
| | | MERCIER Chantal | | | |
| | | PEYREFITTE Carole | | | |
| | | QUADRINI Antoine | | | |
| | | VERNEY-CARRON Florence | P | | |

P : Procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Laurent de PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

NOTE

Les mutations des centre-villes, centre-bourg : piétonnisation, Zones à Faible Emission (ZFE) et Zones à Trafic Limité (ZTL) en cours de déploiement, coûts de stationnement, réduction et/ou déplacement de places de parking disponibles, hausse des loyers des surfaces commerciales, mise en place de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), évolution des pratiques de consommation, implantation/relocalisation d'autres activités (industrie, ...), évolution des modes de vie (télétravail, ...), perception de la sécurité, bouleversent la mise en œuvre et le développement de l'activité des acteurs de l'économie de proximité.

Cette économie ne se limite pas au seul commerce de proximité même si celui en représente souvent la part la plus conséquente et la plus visible.

Cette note permet de pointer les attentes des différents acteurs, de valoriser des expériences, des bonnes pratiques conduites dans les différents territoires pour répondre à cette problématique et de mettre en exergue des lignes de forces et réussite pour proposer des orientations de travail. Celles-ci doivent favoriser un processus de construction et d'innovation entre les différents acteurs en s'appuyant sur le dialogue territorial, la volonté de concertation, la mise en œuvre de processus adaptés à celle-ci et la recherche de l'acceptabilité sociale.

La note est constituée de quatre parties : la première partie évoquera les conditions de l'adaptation de l'économie de proximité et les enjeux économiques qui en découlent. La deuxième partie présentera les démarches engagées par certaines collectivités sur le territoire régional. La troisième partie analysera les lignes de forces et les points à conforter des différentes démarches.

Enfin la note proposera des recommandations pour une approche éclairée et pragmatique du sujet par l'ensemble des acteurs régionaux.

ARTISANAT | ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ | SERVICES AU PUBLIC | COMMERCE DE PROXIMITÉ | EMPLOI | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES | ATTRACTIVITÉ | MUTATIONS | CENTRE-VILLES | CENTRE-BOURGS

Crédits photos : 123 RF, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20